

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1273

1^{er} juillet 2006

SOMMAIRE

AES Carly, S.à r.l., Luxembourg	61098	Midera Luxembourg S.A., Luxembourg	61097
Capitalia Investment Management S.A., Luxembourg	61057	Mood Media Group S.A., Luxembourg	61060
Cemex Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	61058	Mood Media Group S.A., Luxembourg	61094
Cemex Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	61059	Nilkarnak, S.à r.l., Luxembourg	61103
Chablis S.A., Luxembourg	61058	Plough Holding S.A., Luxembourg	61096
Champ Cargosystems S.A., Luxembourg	61101	Plough Holding S.A., Luxembourg	61096
Coberlux Holding S.A., Luxembourg	61102	Plumeau S.A., Luxembourg	61098
Dragomar Shipping S.A., Luxembourg	61103	R. & B. Investments S.A., Luxembourg	61103
European Company, S.à r.l., Leudelange	61104	Riverbrow S.A., Luxembourg	61098
Evraz Group S.A., Luxembourg	61104	Rubin Immobilière S.A., Luxembourg	61104
Formula Capital Management S.A., Luxembourg	61101	SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61101
GSC European CDO II S.A., Luxembourg	61102	Salamandre S.A.	61097
Helux Holding S.A., Luxembourg	61102	Salmon & Seafood Concept S.A., Luxembourg	61103
Innovative Investments S.A.H., Luxembourg	61096	Schwan's Global Holdings, S.à r.l., Luxembourg	61102
Invenergy Wind Europe I, S.à r.l., Luxembourg	61101	Sobedy, S.à r.l., Luxembourg	61103
Invenergy Wind Europe II, S.à r.l., Luxembourg	61101	Tonic Sector Fund Sicav, Luxembourg	61094
Langdon S.A.	61096	Victor Buck, S.à r.l., Leudelange	61095
Locamarine, S.à r.l., Bertrange	61098	Viessmann Luxembourg, S.à r.l., Steinsel	61095
Luxembourg Fine Wines, S.à r.l.	61097	Viessmann Luxembourg, S.à r.l., Steinsel	61095
Lysidor S.A., Luxembourg	61104	Viessmann Luxembourg, S.à r.l., Steinsel	61095
Mark IV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61102	Wardim S.A.H., Luxembourg	61097

CAPITALIA INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.197.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 27 janvier 2006 que:

- Monsieur Yeltekin Vedat Sertac est coopté comme Administrateur (adresse professionnelle: via G.G. Belli 86 - 00193 Rome).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITALIA INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035894//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

61058

CHABLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signature.

(035339/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 166,250,000.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.559.

In the year two thousand six, on the thirteenth day of April, at 11.30 a.m.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

Maître Juliette Feitler, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, acting as attorney in fact of the Company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 106.559, (the «Company»), pursuant to a resolution taken by the Board of Directors of the said Company on April 12, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, after having been signed *in varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as here above stated, declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated pursuant to deed received by the undersigned notary on March 2nd, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 668 dated July 7, 2005, which articles of incorporation were amended several time and for the last time by a deed received by the undersigned notary, on December 5, 2005, not yet published in the Mémorial C.

2. The corporate capital of the Company is set at EUR 166,250,000.- (one hundred sixty-six million two hundred and fifty thousand Euro), represented by 1,662,500 (one million six hundred sixty-two thousand five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

3. According to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at EUR 500,000,000.- (five hundred million Euro) represented by 5,000,000 (five million) corporate units of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

4. During its meeting dated April 12, 2006, the Board of Directors resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro) within the authorised corporate capital in order to bring it from its present amount of EUR 166,250,000.- (one hundred sixty-six million two hundred and fifty thousand Euro) to the new amount of EUR 166,500,000.- (one hundred sixty-six million five hundred thousand Euro) by the issue of 2,500 (two thousand five hundred) new corporate units of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

5. During the same meeting, the Board of Directors accepted the subscription of all the 2,500 (two thousand five hundred) new corporate units of the Company by the company CEMEX ESPAÑA S.A., a company organized under the laws of Spain, with its registered office at Calle Hernández de Tejada n° 1, Madrid 28027, Spain, sole member of the Company, in consideration for a cash payment of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro) made to the Company.

6. It results from the above subscription and payment that the amount of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

«The corporate capital is set at EUR 166,500,000.- (one hundred sixty-six million five hundred thousand Euro), represented by 1,665,000 (one million six hundred sixty-five thousand) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully paid in.»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed is valued at EUR 4,000.- (four thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril, à 11.30 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Maître Juliette Feitler, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 106.559, (la «Société»), en vertu d'une décision prise par le Conseil de gérance de la Société en sa réunion du 12 avril 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 668 du 7 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 5 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 166.250.000,- (cent soixante-six millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 1.662.500 (un million six cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) représenté par 5.000.000 (cinq millions) de parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

4. Lors de sa réunion du 12 avril 2006, le Conseil de gérance de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) dans les limites du capital social autorisé pour le porter de son montant actuel de EUR 166.250.000,- (cent soixante-six millions deux cent cinquante mille euros) au montant de EUR 166.500.000,- (cent soixante-six millions cinq cent mille euros) par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

5. Lors de la même réunion, le Conseil de gérance a accepté la souscription des 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société par la société CEMEX ESPANA S.A., une société organisée selon les lois espagnoles, ayant son siège social à Calle Hernández de Tejada n° 1, Madrid 28027, Espagne, associée unique de la Société, en contrepartie d'un paiement en espèces de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) fait à la Société.

6. Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 166.500.000,- (cent soixante-six millions cinq cent mille euros), représenté par 1.665.000 (un million six cent soixante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes entièrement libérées.»

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à EUR 4.000,- (quatre mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le présent acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Feitler, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, vol. 28CS, fol. 34, case 1. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2006.

T. Metzler.

(038229/222/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.500.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2006.

T. Metzler.

(038230/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

MOOD MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.404.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company MOOD MEDIA GROUP S.A., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.404 (the Company).

The Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a deed of the undersigned notary of 1 December 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 446 on March 1, 2006. The articles of association of the Company have been amended by virtue of two deeds of the undersigned notary dated 13 February 2006 and 7 March 2006, each not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened at 10.30 a.m. and is presided by Mr Julien Leclère, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Agnès Gauthier-Ribler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which after having been signed in due form by the proxyholder representing the shareholders of the Company, the members of the board of the meeting and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, all the shareholders of the Company representing 100% of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are validly present or represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without any prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 24,022.- (twenty-four thousand twenty-two Euro) by cancellation of 6,400 (six thousand four hundred) Class A shares, 5,610 (five thousand six hundred ten) Class B shares and 1 (one) Class C share with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, so as to bring it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 6,400 (six thousand four hundred) Class A shares, 9,099 (nine thousand ninety-nine) Class B shares and 1 (one) Class C share, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to an amount of EUR 6,978.- (six thousand nine hundred seventy-eight Euro) divided into 3,489 (three thousand four hundred eighty-nine) Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 123,948.- (one hundred twenty-three thousand nine hundred forty-eight Euro) so as to bring it from its current amount of EUR 6,978.- (six thousand nine hundred seventy-eight Euro) divided into 3,489 (three thousand four hundred eighty-nine) Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to an amount of EUR 130,926.- (one hundred thirty thousand nine hundred twenty-six Euro) divided into 65,463 (sixty-five thousand four hundred sixty-three) Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each;

3. Issuance of 61,974 (sixty-one thousand nine hundred seventy-four) new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, having the rights and obligations of Class B shares as set forth in the amendment and complete restatement of the articles of association of the Company, with an aggregate share premium and share capital of EUR 35,316,920.- (thirty-five million three hundred sixteen thousand nine hundred twenty Euro);

4. Waiver by the existing shareholders of their preferential right of subscription to the new Class B shares so issued;

5. Subscription and full payment of the 61,974 (sixty-one thousand nine hundred seventy-four) new Class B shares;

6. Creation of an authorised capital amounting to EUR 600,000.- (six hundred thousand Euro) divided into 120,000 (one hundred and twenty thousand) Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and 180,000 (one hundred and eighty thousand) Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and authorisation to the board of directors to increase the subscribed capital within the limits of the authorised capital set forth in and in accordance with the restated articles of association of the Company;

7. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company;

8. Miscellaneous.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted, deliberates and, by separate and unanimous vote, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 24,022.- (twenty-four thousand twenty-two Euro) by cancellation of 6,400 (six thousand four hundred) Class A shares, 5,610 (five thousand six hundred ten) Class B shares and 1 (one) Class C share with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, so as to bring it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 6,400 (six thousand four hundred) Class A shares, 9,099 (nine thousand ninety-nine) Class B shares and 1 (one) Class C share, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to an amount of EUR 6,978.- (six thousand nine hundred seventy-eight Euro) divided into 3,489 (three thousand four hundred eighty-nine) Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

As a consequence of the above capital reduction, the amount of EUR 24,020.- (twenty-four thousand twelve Euro) and EUR 2.- (two Euro) will be paid to the two sole shareholders of the Company, SOLIDUS GP S.A. and Mr Philippe

Graf von Stauffenberg, respectively, in respect of article 69 of the law on commercial company dated 10 August 1915 as amended (the «Law»).

Second resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 123,948.- (one hundred twenty-three thousand nine hundred forty-eight Euro) so as to bring it from its current amount of EUR 6,978.- (six thousand nine hundred seventy-eight Euro) divided into 3,489 (three thousand four hundred eighty-nine) Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to an amount of EUR 130,926.- (one hundred thirty thousand nine hundred twenty-six Euro) divided into 65,463 (sixty-five thousand four hundred sixty-three) Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

Third resolution

The meeting resolves to issue 61,974 (sixty-one thousand nine hundred seventy-four) new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, having the same rights and obligations of the Class B shares as set forth in the amendment and complete restatement of the articles of association of the Company, with an aggregate share premium and an amount for the increase of the share capital of a total amount of EUR 35,316,920.- (thirty-five million three hundred sixteen thousand nine hundred twenty Euro).

Mr Philippe Graf von Stauffenberg and SOLIDUS GP S.A., the two sole shareholders of the Company, waive, and the meeting acknowledges it, their preferential right of subscription to the new Class B shares so issued.

Subscription and payment

I. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of the company EUROPEAN CATALYST FUND LIMITED, a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 112.957,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

EUROPEAN CATALYST FUND LIMITED, prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 4,318 (four thousand three hundred eighteen) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 2,475,000.- (two million four hundred seventy-five thousand Euro), and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 2,466,364.- (two million four hundred sixty-six thousand three hundred sixty-four Euro), to the share premium account of the Company.

II. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND LIMITED, a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 114.086,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND LIMITED, prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 4,318 (four thousand three hundred eighteen) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 2,475,000.- (two million four hundred seventy-five thousand Euro), and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 2,466,364.- (two million four hundred sixty-six thousand three hundred sixty-four Euro), to the share premium account of the Company.

III. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of ABSOLUTE GERMANY FUND LIMITED, a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 129.194,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

ABSOLUTE GERMANY FUND LIMITED, prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 4,318 (four thousand three hundred eighteen) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 2,475,000.- (two million four hundred seventy-five thousand Euro), and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 2,466,364.- (two million four hundred sixty-six thousand three hundred sixty-four Euro), to the share premium account of the Company.

IV. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of ABSOLUTE OCTANE FUND LIMITED, a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 148.909,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

ABSOLUTE OCTANE FUND LIMITED, prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 4,318 (four thousand three hundred eighteen) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 2,475,000.- (two million four hundred seventy-five thousand Euro), and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 2,466,364.- (two million four hundred sixty-six thousand three hundred sixty-four Euro), to the share premium account of the Company.

V. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of ABSOLUTE EAST WEST FUND LIMITED, a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 148.870,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

ABSOLUTE EAST WEST FUND LIMITED, prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 1,919 (one thousand nine hundred nineteen) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 1,100,000.- (one million one hundred thousand Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 1,096,162.- (one million ninety-six thousand one hundred sixty-two Euro), to the share premium account of the Company.

VI. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of SOLIDUS GP S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.512,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

SOLIDUS GP S.A., prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 2,791 (two thousand seven hundred ninety-one) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of two loans amounting to EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) and EUR 1,400,000.- (one million four hundred thousand Euro) respectively, and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind, i.e., EUR 1,600,000.- (one million six hundred thousand Euro), and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 1,594,418.- (one million five hundred ninety-four thousand four hundred eighteen Euro), to the share premium account of the Company.

VII. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr Jean-Marie Noizet, a corporate executive, residing at 10, rue Marguerite, F-75017 Paris,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

Mr Jean-Marie Noizet, prenamed and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 1,580 (one thousand five hundred eighty) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 888,623.- (eight hundred eighty-eight thousand six hundred twenty-three Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 885,463.- (eight hundred eighty-five thousand four hundred sixty-three Euro), to the share premium account of the Company.

VIII. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of Mrs Michèle Noizet, a corporate executive, residing at 10, rue Marguerite, F-75017 Paris,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

Mrs Michèle Noizet, prenamed and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 677 (six hundred seventy-seven) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 287,696.- (two hundred eighty-seven thousand six hundred ninety-six Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 286,342.- (two hundred eighty-six thousand three hundred forty-two Euro), to the share premium account of the Company.

IX. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr Bruno Besson, a corporate executive, residing at 12/14, rue la Fontaine, F-75016 Paris,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

Mr Bruno Besson, prenamed and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 192 (one hundred ninety-two) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 92,513.- (ninety-two thousand five hundred thirteen Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 92,129.- (ninety-two thousand one hundred twenty-nine Euro), to the share premium account of the Company.

X. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr Michel Fedoroff, a corporate executive, residing at 74, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

Mr Michel Fedoroff, prenamed and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 796 (seven hundred ninety-six) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 383,088.- (three hundred eighty-three thousand eighty-eight Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 381,496.- (three hundred eighty-one thousand four hundred ninety-six Euro), to the share premium account of the Company.

XI. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,

acting in his capacity as duly appointed attorney of CYCLADIC CATALYST MASTER FUND, a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglund House George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

CYCLADIC CATALYST MASTER FUND, prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 19,094 (nineteen thousand ninety-four) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 10,945,000.- (ten million nine hundred forty-five thousand Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 10,906,812.- (ten million nine hundred and six thousand eight hundred twelve Euro), to the share premium account of the Company.

XII. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,
acting in his capacity as duly appointed attorney of RIT CAPITAL PARTNERS PLC, a company organized and incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 27 St. James's Place, London, U.K., SW1A 1NR,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

RIT CAPITAL PARTNERS PLC, prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 1,430 (one thousand four hundred thirty) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 820,000.- (eight hundred twenty thousand Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 817,140.- (eight hundred seventeen thousand one hundred forty Euro), to the share premium account of the Company.

XIII. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,
acting in his capacity as duly appointed attorney of SPCP GROUP, LLC, having offices at Two Greenwich Plaza, Connecticut, USA, 06830,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

SPCP GROUP, LLC, prequalified and represented as hereabove stated, declared to subscribe to 13,083 (thirteen thousand eighty-three) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of one loan amounting to EUR 7,500,000.- (seven million five hundred thousand Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 7,473,834.- (seven million four hundred seventy-three thousand eight hundred thirty-four Euro), to the share premium account of the Company.

XIV. There then appeared Mr Vivian Walry, prenamed,
acting in his capacity as duly appointed attorney of NOZAROC INC., a company organised under the laws of Panama, with registered office at the Law Offices of Riera Diaz & Asociados, P.O. Box 0823-01111, Panama City, Republic of Panama,

by virtue of a power of attorney under private seal given on April 12, 2006.

NOZAROC INC., represented as hereabove stated, declared to subscribe 3,140 (three thousand one hundred forty) new Class B shares, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of a loan amounting to EUR 1,800,000.- (one million eight hundred thousand Euro) and to allocate the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the new Class B shares issued, i.e., EUR 1,793,720.- (one million seven hundred ninety-three thousand seven hundred twenty Euro), to the share premium account of the Company.

Valuation report

A valuation report was drawn-up by AACO, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, with registered office in Luxembourg, on April 13, 2006, wherein the loans contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which is as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 123.948,- ainsi qu'à la prime d'émission totale de EUR 35.192.972,-.

De plus, la méthode d'évaluation nous semble appropriée dans le cadre de cette opération.

Sans vouloir remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention sur la remarque formulée au point 3 ci-dessus concernant la définition contractuelle du nombre d'actions à recevoir par chacun des investisseurs en comparaison à leur investissement total.».

The powers of attorney and the valuation report, after having been signed *ne varietur* by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the meeting unanimously resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue:

- 4,318 (four thousand three hundred eighteen) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to EUROPEAN CATALYST FUND LIMITED, prenamed;
- 4,318 (four thousand three hundred eighteen) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND LIMITED, prenamed;
- 4,318 (four thousand three hundred eighteen) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to ABSOLUTE GERMANY FUND LIMITED, prenamed;
- 4,318 (four thousand three hundred eighteen) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to ABSOLUTE OCTANE FUND LIMITED, prenamed;
- 1,919 (one thousand nine hundred nineteen) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to ABSOLUTE EAST WEST FUND LIMITED, prenamed;
- 2,791 (two thousand seven hundred ninety-one) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to SOLIDUS GP S.A., prenamed;

- 1,580 (one thousand five hundred eighty) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to Mr Jean-Marie Noizet, prenamed;
- 677 (six hundred seventy-seven) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to Mrs Michèle Noizet, prenamed;
- 192 (one hundred ninety-two) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to Mr Bruno Besson, prenamed;
- 796 (seven hundred ninety-six) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to Mr Michel Fedoroff, prenamed;
- 19,094 (nineteen thousand ninety-four) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to CYCLADIC CATALYST MASTER FUND, prenamed;
- 1,430 (one thousand four hundred thirty) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to RIT CAPITAL PARTNERS PLC, prenamed;
- 13,083 (thirteen thousand eighty-three) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to SPCP GROUP, LLC, prenamed;
- 3,140 (three thousand one hundred forty) fully paid-up new Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, to NOZAROC INC., prenamed.

Fourth resolution

The meeting resolves to create an authorised capital amounting to EUR 600,000.- (six hundred thousand Euro) divided into 120,000 (one hundred and twenty thousand) Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and 180,000 (one hundred and eighty thousand) Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

During a period of five years from the date of the publication of this notarial deed, the board of directors of the Company will be and is hereby authorized to issue shares to be subscribed for in cash or by way of contributions in kind and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit in accordance with the provisions of the articles of association of the Company as restated pursuant to the resolution hereafter and specifically to withdraw or restrict the preferential right of the existing shareholders to subscribe for new shares to be issued against a consideration in cash.

The holders of Class A shares shall, upon the issuance of such shares, be required to consent to the creation of one or more classes of preferred shares and to acknowledge and confirm that an increase in the subscribed or authorised share capital within the Class B shares or creation of additional classes of preferred shares, shall not be deemed to constitute an amendment to the rights attached to the Class A shares.

The meeting acknowledges and approves the special report issued on April 12, 2006 by the board of directors of the Company in relation to the withdrawal or restriction of the preferential right of the existing shareholders to subscribe for new shares to be issued against a consideration in cash in accordance with the articles of association of the company.

A copy of the report, after having been signed *ne varietur* by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«Art. 1. Form and name of company

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of MOOD MEDIA GROUP S.A. (the «company»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the company is in Luxembourg City.

2.2 The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries with approval in accordance with Article 15.2(i).

2.3 Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the company (the «Board») or to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

2.4 If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

3.1 The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose of company

4.1 The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form and the acquisition of assets relating to the operation of the business of the company and its subsidiaries, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests and assets.

4.2 The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and assets of whatever origin, participating in the creation, the development

and the control of any enterprise or asset, acquiring by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and in any other way whatever, any type of securities and assets, realising them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, having developed these securities and assets, and granting to or for the benefit of the entities in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees, and any security to support any such guarantees or the obligations of any such entity in which the company has a participating interest.

4.3 The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

4.4 Moreover the company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.

Art. 5. Share Capital

5.1 **Authorised Capital.** The authorised capital of the company is set at EUR 600,000.- (six hundred thousand Euro). The authorised capital of the company is initially divided into 120,000 (one hundred and twenty thousand) Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each (the «Class A shares») and 180,000 (one hundred eighty thousand) Class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each (the «Class B shares»).

5.2 **Subscribed Capital.** The subscribed capital of the company is set at EUR 130,926.- (one hundred thirty thousand nine hundred twenty-six Euro) divided into 65,463 (sixty-five thousand four hundred sixty-three) Class B shares.

5.3 **Reserved Capital.** The remaining authorised but unsubscribed Class B shares are reserved for issuance pursuant to the outstanding Warrants, the Subscription Right and the Alternative Securities (each as defined in the shareholders agreement dated 13 April 2006 among the company and certain investors (the «Shareholders Agreement»)) or for purposes approved in accordance with Article 5.4. Twenty thousand (20,000) authorised but unsubscribed Class A shares are reserved for issuance pursuant to Option Agreements (as defined in the Shareholders Agreement). The remaining one hundred thousand (100,000) authorised but unsubscribed Class A shares are reserved for issuance upon Conversion of Class B shares or for purposes approved in accordance with Article 5.4.

5.4 **Capital Changes.** Except for those changes authorised in Article 5.5, the subscribed capital of the company may only be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders approved in accordance with Article 15.2(d).

5.5 Board Authority

(a) During a period of five years from the date of the publication of these Articles, the Board will be and is hereby authorised to issue shares to be subscribed for in cash or by way of contributions in kind and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and in accordance with the provisions of these Articles and the Shareholders Agreement provided that any such issuance is approved by the shareholders in accordance with these Articles and the Shareholders Agreement;

(b) The Board is more specifically authorised:

(i) during the period ending on 11 April 2007, without prejudice to any renewals, to increase the subscribed capital of Class B shares on one or more occasions in connection with any exercise of the Subscription Right within the limits of the authorised capital; and

(ii) during the period ending on 11 April 2011, without prejudice to any renewals, to increase the subscribed capital of Class B shares on one or more occasions in connection with any exercise of the Warrants or exercise or conversion of Alternative Securities within the limits of the authorised capital; and

(iii) during the period ending on 11 April 2011, without prejudice to any renewals, to increase the subscribed capital of Class A shares on one or more occasions in connection with any exercise of Options within the limits of the authorised capital; and

(iv) during the period ending on 11 April 2011, without prejudice to any renewals, to increase the subscribed capital of Class A shares on one or more occasions in connection with any Conversion of the Class B shares within the limits of the authorised capital.

(c) When and if the Board has affected a complete or partial increase in subscribed capital in accordance with Article 5.3 and Article 5.5(b), the Board is authorised to amend these Articles so as to reflect that increase.

5.6 **Share Rights.** The rights attaching to the Class A shares and the Class B shares are set forth in the present articles of association (the «Articles»).

5.7 **Listing.** Only Class A shares may be Listed (as defined in Article 19.1).

5.8 **Preferred Return.** A return (the «Return») shall accrue (without compounding) on each Class B share at a rate of seven per cent (7%) per annum of the Paid up Amount of each Class B share. The Return must be paid on redemption or repurchase of Class B shares and upon a liquidation or dissolution of the company, subject to available funds at the disposal of the company. For purposes of calculating Return, the «Paid up Amount» of each Class B share shall be EUR 571,43.- (five hundred and seventy-one Euro and forty-three cents), and the Return shall be calculated for Class B shares issued upon conversion of a Loan (as defined in the Shareholders Agreement) or upon exercise of the Warrants or the Subscription Right or exercise or conversion of the Alternative Securities, if applicable (each as defined in the Shareholders Agreement), from 4 April 2006.

5.9 **Voting Rights.** Each Class A share and each Class B share entitles the registered holder thereof to cast one vote on any matter decided by the shareholders. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

5.10 **Creation of Additional Classes of Shares.** The holders of Class A shares shall, upon the issuance of such shares, be required to consent to the creation of one or more classes of preferred shares and to acknowledge and confirm that (i) an increase in the subscribed or authorised share capital within the Class B shares or (ii) creation of, or increase in

the subscribed or authorised share capital within, one or more additional classes of preferred shares, shall not be deemed to constitute an amendment to the rights attached to the Class A shares.

5.11 Preferential Subscription Rights

(a) Subject to the provisions of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law») and except (i) in the case of new shares issued in connection with the Warrants, Conversion of the Class B shares, an Excluded Listing, the Subscription Rights, Alternative Securities or an Option Agreement or (ii) as determined by the Board in accordance with Article 5.11(b) or (iii) as set out in Article 5.11(c), each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. The preferential right of subscription for each shareholder shall be proportional to the fraction of the subscribed capital represented by the shares held by such shareholder;

(b) The Board is authorised to withdraw or restrict the preferential right of existing shareholders to subscribe for new shares issued against a consideration in cash in accordance with Article 5.5(b);

(c) The preferential subscription right may be limited or abolished by a resolution of the general meeting of shareholders approved in accordance with Article 15.2(d).

5.12 Share Form and Register

(a) The shares are and will remain in registered form (actions nominatives);

(b) A register of the shareholders of the company shall be kept at the registered office of the company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the Transfer of shares and the dates of such Transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

Art. 6. Board of directors

6.1 Size of Board. The company is administered by a board of directors (the «Board») of not less than three (3) members and not more than nine (9) members, among which not less than one must be a Luxembourg-resident director. Members of the Board need not be shareholders (or directors or employees of shareholders).

6.2 Subject to Article 6.19, shareholders party to the Shareholders Agreement shall vote in favour of the appointment as Directors such person(s) as each of the following shareholders may from time to time nominate as a Director (and as a member of each and any committee of the Board) and upon any such Director's removal shall vote in favour of the appointment as Director of such person as the nominating shareholder shall nominate as Director in his place:

- (a) ACM shall be entitled to nominate two (2) Directors;
- (b) Silver Point shall be entitled to nominate two (2) Directors;
- (c) Solidus shall be entitled to nominate two (2) Directors; and
- (d) Cycladic shall be entitled to nominate two (2) Directors;

each as may be adjusted in accordance with Article 6.3 or Article 6.4. Any shareholder who is entitled to nominate a Director in reliance upon this Article 6.2 may assign (in accordance with the Shareholders Agreement) such right.

6.3 When a shareholder having the right to nominate two Directors in accordance with Article 6.2 ceases to own at least ten per cent (10%) but owns more than (5%) of the then outstanding Class B shares, then such shareholder shall immediately upon any such decrease in shareholdings propose (and vote in favour of) a shareholders resolution removing one of its nominated Directors and thereafter shall be entitled to nominate and have elected to the Board only one Director. When a shareholder having the right to nominate one or two Directors in accordance with Article 6.2 and this Article 6.3 ceases to own at least five per cent (5%) of the then outstanding Class B shares, then such shareholder shall immediately upon any such decrease in its holding of Class B shares propose (and vote in favour of) a shareholders resolution removing its nominated Director and thereafter shall not be entitled to nominate and have elected to the Board any Directors.

6.4 In the event that any shareholder becomes or is adjudged insolvent or bankrupt, or commences (or has commenced against it) winding up, liquidation or other insolvency proceedings (collectively, «Insolvent») under applicable law, for so long as such shareholder remains Insolvent, such shareholder shall forfeit any rights that it may have to nominate Directors in accordance with Article 6.2 or otherwise and any Directors nominated by such shareholder in accordance with Article 6.2 may be removed at a general meeting of shareholders with the approval of a simple majority of the shares present or represented at such meeting.

6.5 Independent Director. At least one Director shall be independent. A Director not nominated in accordance with Article 6.2 shall be appointed and removed at a general meeting of shareholders with the approval of both a simple majority of the shares present or represented at such meeting and seventy-five per cent (75%) of the Class B shares in issue. An independent director may be removed with or without cause.

6.6 Vacancy. If the post of a Director becomes vacant, the remaining Directors may provisionally fill the vacancy, and the Board shall convene a general meeting of the shareholders within thirty Business Days of the vacancy so that the shareholders may approve a new Director at such meeting in accordance with Article 6.2 or Article 6.5, as applicable, and the Shareholders Agreement.

6.7 Definition of Business Day. For the purposes of these Articles, «Business Day» means a day other than a Saturday or Sunday or on which banks generally are open for business in Luxembourg and England and Wales.

6.8 Each Director shall hold office until the next annual general meeting of the shareholders after his or her election unless such office is renewed by the shareholders' meeting or until such Director resigns or is removed.

6.9 Board Chairman

(a) The Board may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the Board does not elect a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The Board may also choose a secretary, who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board;

(b) If the chairman is unable to be present at a Board meeting, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect by the Board.

6.10 Convening Board Meetings. A meeting of the Board may be convened by the chairman or by any Director.

6.11 Location and Frequency of Board Meetings. Board meetings will be held in Luxembourg at intervals of not more than twelve (12) weeks and at least four (4) Board meetings will be held in each calendar year. Unless the Board members otherwise agree, no business shall be transacted at any meeting of the Board (or committee of the Board if such committee has been appointed) save for that specified in the agenda referred to in Article 6.14.

6.12 The company shall reimburse each Director for reasonable costs and out-of-pocket expenses incurred in the provision of services as such director. Subject to the approval at a general meeting of shareholder of both a simple majority of the shares present or represented at such meeting and seventy-five per cent (75%) of the Class B shares in issue, the company may pay to any independent Director (but not to any other Director) a fee in respect of acting as a Director that is not in excess of a customary for an independent member of a board of directors of a company similar to the company.

6.13 Each holder of Warrants shall have the right to appoint an observer (the «Observer») to attend each and any meeting of the Board and each and any committee of the Board. In no event shall the Observer be entitled to vote on any decision of the Board. The company will reimburse the reasonable costs and out-of-pocket expenses incurred by the Observer in respect of attending Board and committee meetings.

6.14 Agenda. The company shall send to the shareholders and the Directors:

(a) at least 10 Business Days' written notice of each meeting of the Board and each committee of the Board, such notice to be accompanied by a written agenda specifying the business to be transacted at such meeting, together with all papers to be circulated or presented to the same including, without limitation, the management accounts and financial statements of the company; and

(b) as soon as practicable after each meeting of the Board (or committee of the Board) a copy of the minutes thereof.

6.15 No written notice of a Board meeting is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of the company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

6.16 Proxy. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

6.17 Participating in Meetings by Phone

(a) Any director may participate in, and cast its votes, at a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting;

(b) In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax.

6.18 Quorum

(a) Quorum. No action shall be taken by the Board unless a quorum is present, and there shall be no quorum for any meeting of the Board unless at least one Director nominated by each Major Shareholder and entitled to be elected in accordance with the Shareholders Agreement is present. «Major Shareholder» means each of ACM, Cycladic, Silver Point and Solidus, each as they may be defined in the Shareholders Agreement, and their respective assignees of the Director nomination rights set out in Article 6.2;

(b) Reconvening Inquorate Meetings. Any Board meeting that is inquorate pursuant to Article 6.18(a) may be adjourned and reconvened no earlier than ten (10) Business Days (two (2) Business Days if Silver Point has agreed to the earlier date in the Shareholders Agreement and such meeting was inquorate by reason of no Director nominated by Silver Point attending the meeting) after such adjournment; provided that each Board member receives at least five (5) Business Days' notice of the reconvened meeting (one (1) Business Day if Silver Point has agreed to the earlier date in the Shareholders Agreement and such meeting was inquorate by reason of no Director nominated by Silver Point attending the meeting) and the agenda of the adjourned meeting is identical to the original meeting. If reconvened in accordance with this Article 6.18(b), such Board meeting shall be deemed to be quorate whether or not Directors nominated by each Major Shareholder are present at the reconvened meeting.

6.19 Director Requirements. During the applicable terms as Director, in addition to meeting any statutory requirements applicable, each Director:

(a) must be an individual of at least twenty-five years of age;

(b) may not have been convicted of fraudulent activity or of a felony or criminal offence of equal seriousness;

(c) may not have committed, in his capacity as a member of the board of directors (or equivalent governing body) of a company or other entity (i) wilful malfeasance against such company or entity or (ii) any other breach of fiduciary duties or good faith obligations to such company or entity and/or its shareholders; and

(d) must perform its duties as director in good faith and comply with its fiduciary duties.

6.20 Board Approval. Decisions of the Board shall be taken by a majority of the total number of Directors then constituting the entire Board; provided, however that if a Director is not permitted pursuant to the Shareholders Agreement to vote on a matter being considered by the Board then a majority of the total number of Directors entitled to vote on such matter shall be required for Board approval. Written resolutions approved and signed by those directors entitled to vote in respect of the matter at a meeting of directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

6.21 Board Minutes. The minutes of the meetings of the Board shall be signed by all the directors having assisted at the debates. Copies or extracts from such minutes shall be certified conform by one director or by a proxy.

6.22 Board Powers and Delegation

(a) Powers. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law, or by these Articles or by the Shareholders Agreement to the general meeting of shareholders of the company fall within the competence of the Board;

(b) Delegation

(i) Subject to (ii), the Board is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the company, for the purposes of performing specific functions at every level within the company;

(ii) Notwithstanding the foregoing, the Board may not appoint a person, either Director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the company in accordance with Article 15.2(m) or Article 15.3(f), as applicable.

Art. 7. Binding signatures

7.1 The company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters (one of whom must be a resident of Luxembourg if the matter is a contractual commitment of the company with a cost or value to the company equal to or greater than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro)) or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

7.2 Insofar as daily management is concerned, the company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the Board.

Art. 8. Conflict of interests

8.1 No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the company is interested in, or is a director, Associate, officer or employee of such other company or firm.

8.2 Unless explicitly stated in these Articles or in the Shareholders Agreement or required by applicable law, no director or officer of the company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

8.3 In the event that any Director of the company may have any personal and opposite interest in any transaction of the company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the company which shall ratify such transaction.

Art. 9. Statutory auditors and accounts

9.1 The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

9.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the company that will determine their number, their remuneration and the term of their office upon approval of shareholders in accordance with Article 15. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the company with or without cause in accordance with Article 15.

9.3 The Board shall prepare annual accounts in accordance with applicable law and submit these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the annual general meeting of shareholders.

9.4 The accounting year of the company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 10. General meetings of shareholders

10.1 Power. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the company.

10.2 Annual General Meeting

(a) Date and Location. The annual general meeting of the shareholders of the company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following business day;

(b) The annual general meeting of the shareholders of the company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require;

(c) Other meetings of the shareholders of the company may be held at such place and time in Luxembourg as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

10.3 Quorum, Notice and Convening

(a) Quorum. A general meeting (annual or extraordinary) shall not be quorate or validly deliberate unless the holders of the minimum number of votes required under the Shareholders Agreement to approve all of the items on the agenda for such meeting are represented at the meeting. If a meeting is inquorate it may be adjourned and reconvened in the

manner prescribed by this Article 10.3, for a date no earlier than ten (10) Business Days after such adjourned meeting. Such reconvening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The reconvened meeting shall be quorate regardless of the proportion of the votes represented at such meeting. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved in accordance with Article 15 or, the extent the approval levels thereunder differ from Article 15, the Shareholders Agreement;

(b) The notice and notice periods required by law shall govern the notice for the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein;

(c) If all shareholders of the company are present or represented at a meeting of the shareholders of the company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. Any such meeting may also be convened by any shareholder(s) representing ten per cent (10%) or more of the Class B shares.

10.5 Participation at Meetings

(a) Any shareholder may act at any meeting of the shareholders of the company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex;

(b) Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6 Except as otherwise required by law or by these Articles or by the Shareholders Agreement, resolutions at a meeting of the shareholders of the company duly convened will be approved by a simple majority of the shares present or represented at such meeting.

10.7 Approval by a specified percentage of votes of shares means the passing of a resolution by the shareholders holding shares with the requisite percentage or more of the votes eligible and entitled to be cast on the matter.

Art. 11. Transfer of shares

11.1 Restriction on Transfer

(a) Other than any Transfer of shares permitted in Article 11.2, in no case shall a Transfer of shares be affected or be registered by the company prior to 21 February 2008. Thereafter, each Transfer of shares (other any Transfer of shares permitted in Article 11.2) must be affected in accordance with the tag, drag and pre-emption rights of shareholders set out herein and in the Shareholders Agreement;

(b) For purposes of these Articles, a «Transfer» means, subject to applicable laws, any transaction which seeks to, or results (directly or indirectly) in, the transfer, mortgage, charge or disposal of shares or an interest (whether economic or voting) therein, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, demergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of options to purchase or sell, or securities or other instruments that are exercisable or exchangeable for, or convertible into, shares or the conclusion of any swap or other agreement that results or could result in a complete or partial transfer of the economic benefits, the ownership or the voting rights of shares, regardless of whether such a transaction is realised by means of delivery of securities, in cash or otherwise. On a change of control of a shareholder that is a body corporate or a Permitted Transferee of such shareholder that is a body corporate, the shareholder shall be deemed to have made a Transfer with respect to all of his shares, and the price specified shall be the Fair Value of such shares. Notwithstanding any provision to the contrary in the Shareholders Agreement or the Articles, any Transfer by any partner, unitholder, shareholder or other participant in, or operator, manager or custodian of, any fund advised, managed, operated by a shareholder or where the shareholder is itself a fund (a «Fund Participant») of any interest in such fund to any person who is, or as a result of the Transfer becomes, a Fund Participant, shall not, and shall not be deemed to, be a Transfer of shares for any purpose under the Shareholders Agreement or the Articles;

(c) For purposes hereof, «Fair Value» shall equal the sum per share considered in the opinion of an independent firm of chartered accountants to be the market value thereof as at the Transfer date on the basis of a sale between a willing buyer and a willing seller on arm's length terms, having regard to the rights attaching to such Shares but without regard to the size of holding being Transferred.

11.2 Permitted Transfers

(a) Notwithstanding the foregoing, shares may be Transferred by a shareholder that is a natural person to a family member or trust of that shareholder or from a family member or trust to another family member or trust of the same shareholder or from the trustees of a trust to any new trustees of the same trust at any time; provided that, for the purposes of this Article, «member» (as used in the definition of «family member») does not include an insolvent or bankrupt entity or person or a trustee in insolvency or bankruptcy proceedings. «Trust» means, in relation to a natural person, a trust under which no beneficial interest in any of the shares is for the time being vested in any person other than that person and/or a family member of that person. «Family member» means, in relation to any natural person, the spouse, widow or widower of that person and that person's children and grandchildren (including step and adopted children and grandchildren).

(b) If any family member who has acquired shares from a shareholder pursuant to this Article ceases to bear the relationship to that shareholder by which the Transfer qualified as a permitted Transfer, that family member shall forthwith Transfer the relevant shares back to that shareholder for such consideration as they may agree or, in default of agreement within 28 days of the cessation, for the consideration (if any) for which that family member acquired them. In the event that such Transfer is not completed within the prescribed time, the Board may appoint any director to execute instruments of Transfer in favour of the original shareholder and shall procure that the name of the original

shareholder be entered into the register of shareholders in respect of such shares. Similar provisions shall apply, mutatis mutandis, with regard to a trust that has acquired shares from a shareholder pursuant to this Article and which ceases to satisfy the definition of a trust such that the trustees of the trust shall forthwith Transfer the relevant shares back to the original shareholder or to another family member.

(c) In the event of the death of a shareholder, shares Transferred by such shareholder to a family member may remain with such family member and shares held by such shareholder at the time of death may be Transferred to a family; provided, however, that in each case the family member holding such shares shall not have any pre-emption rights or tag along rights as set out in Article 13 and Article 14 and in the Shareholders Agreement, but, for the avoidance of doubt such shareholder shall be subject to drag along rights in accordance with the Shareholders Agreement.

(d) Any shareholder may at any time Transfer:

(i) any share to an Associate or Affiliate of such shareholder (including, for the avoidance of doubt, indirectly through a corporate reorganization), provided that in the event that any Associate or Affiliate that has acquired shares from such shareholder ceases to be an Associate or Affiliate of such shareholders then such Associate or Affiliate shall forthwith Transfer such shares back to such shareholder (or an Associate or Affiliate thereof); and

(ii) any share to such shareholder's nominee or bare trustee (provided that (i) beneficial ownership does not pass to such nominee or bare trustee and (ii) in the event that any such nominee or bare trustee acquires a beneficial interest or at any time holds such shares for any person other than that shareholder (or an Associate or Affiliate thereof), it shall forthwith Transfer such shares back to that shareholder (or an Associate or Affiliate thereof)).

11.3 Registration of Transfer of Shares

(a) For the purpose of ensuring that a particular Transfer lodged for registration is permitted under, or made in accordance with, these Articles, the company may require the transferor or the transferee to provide such information or evidence as the Board may reasonably think necessary or relevant. If such information or evidence is not provided to the satisfaction of the Board within 28 days after a request for it (or the first in a series of requests), the Board may refuse to register the Transfer in question;

(b) The Board may, in its absolute discretion and without giving any reason, refuse to register any Transfer of any share which would otherwise be permitted under, or made in accordance with these Articles if it is a Transfer:

(i) of a share on which the company has any right or interest; or

(ii) of a share in respect of which the holder of such share owes money to the company.

Art. 12. Drag rights

12.1 If any shareholder or shareholders (individually or in a group) (the «Drag Shareholders») proposes to Transfer seventy-five per cent (75%) or more of the outstanding Class B shares (the «Block») to a bona fide arm's length purchaser who is not an Affiliate or Associate of one or more Drag Shareholders (a «Third Party Purchaser»), then such Drag Shareholders may deliver a written notice (the «Drag Along Notice») to all other shareholders and to holders of Warrants and to holders of Options (the «Other Drag Shareholders») requiring all Other Drag Shareholders to Transfer all of their shares, Warrants and Options to the Third Party Purchaser. Such Drag Along Notice shall be delivered at least 30 Business Days prior to the proposed closing of the relevant Transfer from the Drag Shareholder to the Third Party Purchaser and shall specify in reasonable detail the identity of the prospective transferee, the number and class of shares held by the Drag Shareholders that are proposed to be Transferred and the purchase price per Share per class and any other terms and conditions of the Transfer.

12.2 Any Other Drag Shareholder shall be required to sell and Transfer its shares and/or Warrants and Options in accordance with the Drag Along Notice (wherein such notice shall constitute the binding agreement of the Drag Shareholders and the participating Other Drag Shareholders to purchase and sell, respectively, all of the shares, Warrants and/or Options of such Other Drag Shareholders to the Drag Shareholders or, at the election of the Drag Shareholders, the Third Party Purchaser). Any completion of the Transfer of shares and/or Warrants and/or Options of the Other Drag Shareholders pursuant to a Drag Along Notice shall take place (i) at the same time as completion of the Transfer of the Block and (ii) on terms and conditions at least as favourable as are applicable to the Block (and, in the case of Warrants, in accordance with the Warrant Agreement).

12.3 The price to be paid for shares subject to a Drag shall be determined in accordance with Article 12.9; provided that, (A) for the avoidance of doubt, the purchase price for the Warrants shall be calculated as though the Warrants were exercised for Class B shares immediately prior to sale, and (B) the purchase price paid for Warrants and for Options shall be reduced by the exercise price payable thereunder.

12.4 If, in connection with the Transfer of any Block, the Drag Shareholders do not issue a Drag Along Notice requiring the Other Drag Shareholders to Transfer their shares and Warrants and Options to a Third Party Purchaser, then the Drag Shareholders must issue a Sale Notice in accordance with Article 14 and the Other Drag Shareholders may exercise their rights under that clause and under the Warrant Agreement. For the avoidance of doubt, neither pre-emption rights nor any right of first refusal applies to a Transfer of a Block or to the Transfer of shares or Warrants or Options pursuant to a Drag-Along Notice.

12.5 In connection with any Transfer pursuant to this Article 12, non-cash consideration may be paid to the Other Drag Shareholders, provided that such non-cash consideration is paid to all shareholders who Transfer shares pursuant to the relevant transaction and provided that the relevant Other Drag Shareholders and their respective related funds are permitted (under Applicable Law and all agreements to which they are a party) to hold such non-cash consideration. If an Other Drag Shareholder is not permitted by Applicable Law and all agreements to which such Other Drag Shareholder is a party to hold such non-cash consideration, in lieu thereof, the relevant Other Drag Shareholder shall be paid by the Third Party Purchaser an amount in cash equal to either the fair market value of such non-cash consideration as agreed by the relevant Other Drag Shareholder or, in the absence of such agreement, the fair value of such non-cash consideration. For the purposes of this Article 12 fair value shall equal the sum per share considered in the opinion of

an independent firm of chartered accountants to be the market value thereof as at the Transfer date on the basis of a sale between a willing buyer and a willing seller on arm's length terms, having regard to the rights attaching to such shares but without regard to the size of holding being Transferred.

12.6 On or before completion of the Transfer of the Block and Other Drag Shareholders' shares, Warrants and Options, each Other Drag Shareholder shall deliver duly executed stock transfer form(s) in respect of the shares, Warrants and/or Options he holds, together with the relevant certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the board of the company) to the company.

12.7 Upon any person, following the issue of a Drag Along Notice, becoming a shareholder of the company pursuant to the exercise of a pre-existing option to acquire shares (a «New Shareholder»), a Drag Along Notice shall be deemed to have been served upon the New Shareholder on the same terms as the previous Drag Along Notice who shall thereupon be bound to sell and Transfer all shares acquired by him to the Third Party Purchaser, or as the Third Party Purchaser may direct, and the provisions of this Agreement shall apply mutatis mutandis to the New Shareholder save that completion of the sale of such shares shall take place forthwith upon the Drag Along Notice being deemed served on the New Shareholder.

12.8 If any Other Drag Shareholder does not on completion of the Transfer of the Block execute transfer(s) in respect of all the Other Drag Shareholders' shares, Warrants and/or Options held by it as required by the Drag Along Notice, such defaulting Other Drag Shareholders shall be deemed to have irrevocably appointed, and hereby irrevocably agrees to the appointment of, any person nominated for the purpose by the Drag Shareholders to be his agent to execute all necessary transfer(s) on his behalf and against receipt by the company, on trust for such Other Drag Shareholders, of the purchase monies or any other consideration payable for the Other Drag Shareholders deliver such transfer(s) to the Third Party Purchaser, or as he may direct, and, subject to paying any capital tax, the Directors shall forthwith register the Third Party Purchaser, or as he may direct, as the holder thereof and, after the Third Party Purchaser, or his appointee, has been registered as the holder, the validity of such proceedings shall not be questioned by any such person.

12.9 Purchase Price for Drag. If, at the time of any Drag, there is outstanding only one class of shares, then the purchase price offered by the relevant purchaser for the entire issued and to be issued shares of the company shall be allocated amongst the shareholders on the basis of the proportion of the issued (and to be issued) shares held by each such shareholder. If, at the time of any Drag, there are outstanding both Class A shares and Class B shares, then the purchase price offered by the relevant purchaser for the entire issued and to be issued shares of the company shall be allocated amongst classes of shares as follows. The holders of Class B shares shall first receive an aggregate amount equal to the Total B Shares Value, calculated in accordance with the conversion formula (utilising the purchase price offered as the Equity Value) and allocated to holders of Class B shares on the basis of the proportion of issued and to be issued Class B shares held by the relevant shareholder. The balance (if any) of the purchase price not allocated to the Class B shares shall be allocated amongst all shareholders in proportion to their holding of the entire issued and to be issued shares of the company «Calculation Time» has the meaning set out in Article 20.1(c).

Art. 13. Pre-emption rights

13.1 If any shareholder proposes or seeks to Transfer any shares (other than (i) as a Permitted Transfer or (ii) pursuant to a Tag-Along Notice or (iii) in accordance with Article 19.2 or (iv) as a Block) (the «Pre-emption Shareholder»), such Pre-emption Shareholder shall deliver a written offer (the «Pre-emption Offer») to all holders of Class B shares, excluding the Pre-emption Shareholder if applicable (the «Other Pre-emption Shareholders») offering the Other Pre-emption Shareholders the option to purchase the shares proposed for such Transfer and stating in reasonable detail the terms and conditions proposed for Transfer (the «Offered Shares») including the number and class of shares proposed to be Transferred and the purchase price per Share per class. The Pre-emption Offer shall by its terms remain open and irrevocable for a period of 20 Business Days from the date it is delivered by the Pre-emption Shareholder (the «Pre-emption Period»). The Pre-emption Shareholder may provide in the Pre-emption Offer that unless buyers are found for a specified number of shares, the Pre-emption Shareholder shall not be bound to Transfer any shares to the Other Pre-emption Shareholders (the «Minimum Transfer Condition») and any such provision shall be binding on the shareholders.

13.2 Following delivery of a Pre-emption Offer, each Other Pre-emption Shareholder shall, subject to Article 13.3, have the option, exercisable at any time during the Pre-emption Period by delivering written notice to the Pre-emption Shareholder (an «Acceptance Notice»), to purchase from the Pre-emption Shareholder (as specified in its Acceptance Notice) (i) such number of Offered Shares up to its Proportionate Percentage of the total number of Offered Shares (as nearly as may be without involving fractions) and (ii) up to its Proportionate Percentage of Offered Shares not accepted for purchase by other Other Pre-emption Shareholders (as nearly as may be without involving fractions) subject to the such Other Pre-emption Shareholder stipulating through the Acceptance Notice a maximum number of Offered Shares to be purchased. Any Offered Shares not accepted for purchase by the Other Pre-emption Shareholders shall be deemed to be re-offered to and accepted by the Other Pre-emption Shareholders with respect to the lesser of (A) the amount specified in their respective Acceptance Notices and (B) an amount equal to their Proportionate Percentages with respect to such deemed offer. Such deemed offer and acceptance procedures described in the immediately preceding sentence shall be deemed to be repeated until either (x) all of the Offered Shares are accepted by the shareholders or (y) no shareholder desires to purchase more Offered Shares (it being understood and agreed that the application of the foregoing clauses (x) and (y) may result in the Shareholders, or any of them, having the right, but not any obligation, under this Article 13 to accept and acquire up to and including all of the Offered Shares on the terms contained in this Article 13). Subject to Article 13.3, each Acceptance Notice shall constitute the binding agreement of the Pre-emption Shareholder and the participating Other Pre-emption Shareholders to sell and purchase, respectively, the specified shares of the Pre-emption Shareholder. The Pre-emption Shareholder shall notify each Shareholder who has

provided an Acceptance Notice within five (5) days following the expiration of the Pre-emption Period of the number of Offered Shares that such shareholder is required to purchase.

13.3 If Acceptance Notices are not given by the Other Pre-emption Shareholders for all of the Offered Shares, then the Pre-emption Shareholder shall, subject to complying with Article 14, have 30 Business Days (or such longer period in accordance with Article 14 if Article 14 applies) from the expiration of the Pre-emption Period to sell either, at the discretion of the Pre-emption Shareholder, (i) all of such Offered Shares or (ii) that number of such Offered Shares as to which Acceptance Notices have not been given by the Shareholders to any other persons (with, in the case of (ii) the number of Offered Shares as to which Acceptance Notices have been given being first sold to the Other Pre-emption Shareholders in accordance with their Acceptance Notices), but only upon terms and conditions, including price, which are no more favourable, in the aggregate, to such other persons or less favourable to the Other Pre-emption Shareholders than those set forth in the Pre-emption Offer and, for the avoidance of doubt, subject to the tag rights of shareholders as set forth in Article 14 if applicable. If the Pre-emption Shareholder has stipulated a Minimum Transfer Condition that has not been satisfied he shall not be entitled to sell any shares unless he complies with the Minimum Transfer Condition. Any Offered Shares not purchased by the Other Pre-emption Shareholders or any other persons within such 30 Business Day (or longer per Article 14) period referred to above and otherwise in accordance with this Article 13 may not be Transferred until they are again offered to the shareholders under the procedures specified in this Article 13.

Art. 14. Tag rights

14.1 If after complying with the provisions in Article 13, if applicable, a shareholder or group of shareholders holding twenty per cent (20%) or more of the outstanding shares (the «Transferring Shareholder») proposes to Transfer any number of shares (other than a Permitted Transfer or as a Block or under Article 13 unless, in the case of a Block, the Transferring Shareholder chooses not to provide a Drag Along Notice and exercise its drag along rights) (the «Tag Shares»), then at least 30 Business Days prior to the proposed closing of such Transfer (including, for the avoidance of doubt, a Transfer pursuant to clause Article 13.3), the relevant Transferring Shareholder shall deliver a written notice (the «Sale Notice») to the other shareholders and to the Warrantholders and to the Optionholders (the «Other Shareholders») offering the Other Shareholders the option to participate in such proposed Transfer through the Transfer of some or all, as applicable, shares and/or Warrants and/or Options of such Other Shareholders. Such Sale Notice shall specify in reasonable detail the identity of the prospective Transferee, the number and class of shares proposed to be transferred and the purchase price per Share per class and any other terms and conditions of the Transfer.

14.2 Any Other Shareholder may, within 10 Business Days of the receipt of a Sale Notice, give written notice (each, a «Tag-Along Notice») to the Transferring Shareholder stating that such Other Shareholder wishes to participate in such proposed Transfer and specifying the number of shares and/or Warrants and/or Options such Other Shareholder desires to include in such proposed Transfer; such number, subject to Article 14.7, not to exceed such Shareholder's Proportionate Percentage (the «Tag Proportion»).

14.3 Such Tag-Along Notice shall constitute the binding agreement of the Transferring Shareholder and the participating Other Shareholders to purchase and sell, respectively, the specified shares of such Other Shareholders to the Transferring Shareholder or, at the election of the Transferring Shareholder, the Third Party Purchaser. The company shall refuse to register any Transfer of the Transferring Shareholder's shares unless the Transferring Shareholder or Third Party Purchaser (as applicable) also acquires the shares, Warrants and Options of the Other Shareholders in accordance with this Article 14.

14.4 If none of the Other Shareholders gives the Transferring Shareholder a timely Tag-Along Notice with respect to the Transfer proposed in the Sale Notice, the Transferring Shareholder may Transfer the shares specified in the Sale Notice on the terms and conditions set forth in the Sale Notice within 30 Business Days following the date set for delivery of Tag-Along Notices. If one or more Other Shareholders give the Transferring Shareholder a timely Tag-Along Notice, then the Transferring Shareholder shall use all reasonable efforts to cause the prospective Transferee to agree to acquire all shares and Warrants specified in all Tag-Along Notices that are timely given to the Transferring Shareholder, upon the same terms and conditions as are applicable to the Transferring Shareholder's shares and, in the case of Warrants, in accordance with the Warrant Agreement. If such prospective Transferee is unwilling or unable to acquire all shares, Warrants and/or Options proposed to be included in such sale upon such terms, then the Transferring Shareholder may elect either to cancel such proposed Transfer or to allocate the maximum number of shares that the prospective Transferee(s) is willing to purchase among the Transferring Shareholder and the Other Shareholders who have given the Transferring Shareholder timely Tag-Along Notices in proportion to such shareholders' Proportionate Percentages. Any shares specified in a Sale Notice that are not Transferred within such 30 Business Day period referred to above and otherwise in accordance with this Article 14 may not be Transferred until they are again offered to the shareholders under the procedures specified in Article 13 and Article 14 (to the extent applicable).

14.5 In the event of a Tag:

(a) where all of the shares being sold are Class B shares, including any shares being sold pursuant to a Tag-Along Notice, the same price shall apply to all Class B shares sold;

(b) where Class B shares are being sold by the Transferring Shareholder and pursuant to a Tag-Along Notice Class A shares are to be also sold, the price at which Class B shares and Class A shares may be sold shall be calculated as though such sale were a sale of all of the issued shares at the price being offered by the Third Party Purchaser and the amount to be paid to holders of Class B shares and to holders of Class A shares shall be calculated in accordance with Article 12.9.

14.6 Any completion of the Transfer of shares, Warrants and/or Options of the Other Shareholders pursuant to a Tag-Along Notice shall take place (i) at the same time as completion of the Transfer of the Tag Shares and (ii) on terms and conditions for such shares, Warrants and Option that are at least as favourable as are applicable to the Tag Shares

(and, in the case of Warrants, in accordance with the Warrant Agreement), provided that the purchase price paid for Warrants and for Options shall be reduced by the exercise price payable thereunder.

14.7 If the Transferring Shareholder proposes to Transfer such number of shares, Warrants and/or Options that will result in the Transferee and its Associates and Affiliates holding more than twenty-five per cent (25%) of the Class B shares in issue and the Transferee is not a shareholder as of the date hereof or an Associate or Affiliate of such shareholder then each Other Shareholder shall be entitled to Transfer up to, at the sole discretion of such Other Shareholder, their entire holding of shares, Warrants and/or Options to the Transferee at a price determined in accordance with Article 12.9 using the highest price paid for any B Share by the Transferee within the twelve-month period prior to the Sale Notice for the most recent Transfer being received. If one or more Other Shareholders choose pursuant to this Article 14.7 to Transfer some or all of their shares then Article 14.4 shall not apply to such Transfer and the company shall refuse to register any Transfer of the Transferring Shareholder's shares, Warrants and/or Options unless the Transferring Shareholder or Third Party Purchaser also acquires the shares, Warrants and/or Options of the Other Shareholders in accordance with this Article 14.

14.8 For the avoidance of doubt, the Other Pre-emption Shareholders and Other Shareholders shall have the rights set out in Article 13 and Article 14 regardless of whether the Pre-emption Shareholder or Transferring Shareholder, respectively, shall have provided a Pre-emption Offer or Sale Notice in compliance with its obligations under the applicable clause.

14.9 The shareholders acknowledge that no shareholder or any Associate or Affiliate of any shareholder will be required to make any representations, warranties or indemnities in connection with any Transfer affected in accordance with this Article 14, other than representations, warranties and indemnities, if required relating to title of such shareholder to the shares, Warrants and/or Options sold by it in the relevant Transfer.

Art. 15. Supermajority shareholder approval

15.1 All Actions. Save as otherwise required by the Companies Law or these Articles or the Shareholders Agreement, all actions submitted to the shareholders for approval shall be approved a simple majority of those present or represented and, where applicable, also in accordance with the approvals required by Article 15.2 or Article 15.3 or otherwise in these Articles.

15.2 Eighty Percent Approval. In addition to the consents required pursuant to Article 15.1, none of the following actions shall be taken by the company or any of its subsidiaries without the approval of eighty per cent (80%) of all outstanding Class B shares provided, to the extent required by law, at a general meeting of shareholders of the company:

- (a) amending, waiving or otherwise modifying these Articles or the articles of the subsidiaries of the company;
- (b) a Listing (as defined in Article 19.1) of shares (other than an Excluded Listing (as defined in Article 19.1)) if such Listing occurs prior to 4 April 2008;
- (c) selecting the Exchange (as defined in Article 19.1) to be used for a listing or an excluded listing, such approval not to be unreasonably withheld;
- (d) any alteration to the share capital (including any increase thereof or the creation of new classes of shares or series of existing classes of shares) of the company or its subsidiaries or the rights attaching to such shares or any waiver of the right to receive payment on any such shares issued partly paid, except that any alteration to the Class B shares (including any increase thereof or the creation of new series of Class B shares) or the rights attaching to such Class B shares or any waiver of the right to receive payment on any such Class B shares issued partly paid shall require the approval of ninety per cent (90%) of the outstanding Class B shares;
- (e) except in accordance with the Shareholders Agreement or the Warrants, creating, allotting, issuing, buying-in, purchasing or redeeming any share or loan capital of the company or its subsidiaries, or granting or agreeing to grant any rights, options or warrants for the issue of any share or loan capital of the company or its subsidiaries, or issuing any securities convertible into or exchangeable for shares or the company or its subsidiaries, or establishing any employee incentive scheme;
- (f) permitting the company or any subsidiary of the company to cease, or propose to cease, to carry on its business or to take any step to liquidate, wind up or dissolve the company or any subsidiary of the company;
- (g) disposing other than in the ordinary course of business (and other than in accordance with any relevant capital disposals forecast in a budget approved by the shareholders in accordance herewith) of any asset of a capital nature having a book or market value greater than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro);
- (h) entering into or varying any transaction or arrangement of any nature whatsoever with, or for the benefit of, any shareholder, director or any Affiliate or Associate thereof whether or not such third person is party to such transaction or arrangement;
- (i) establishing any new branch, agency, trading establishment or business or closing any such branch, agency, trading establishment or business, outside the ordinary course of the business of the company and its subsidiaries;
- (j) doing any act or thing outside the ordinary course of the business of the company and its subsidiaries as set out in these Articles;
- (k) making any change to the company's or its subsidiaries':
 - (i) auditors;
 - (ii) bankers or the terms of the mandate given to such bankers in relation to its account(s);
 - (iii) accounting reference date; or
 - (iv) accounting policies, bases or methods;
- (l) factoring any of its debts, borrowing monies (other than by way of facility agreements) or accepting credit (other than normal trade credit);
- (m) engaging any employee (other than a senior manager or executive) on terms that either his contract cannot be terminated by three (3) months' notice or less or his emoluments and/or commissions or bonuses are or are likely to

be at the rate of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) per annum or more, or increase the emoluments and/or commissions or bonuses of any employee (other than a senior manager or executive) to more than EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) per annum, or vary the terms of employment of any employee (other than a senior manager or executive) earning (or so that after such variation he will, or is likely to earn) more than EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euro) per annum;

(n) making any loan or advance or giving any credit (other than in the ordinary course of business) to any person or acquiring any loan capital of any person;

(o) conducting any litigation material to the company or its subsidiaries, save for (i) the collection of debts arising in the ordinary course of the business carried on by the company and its subsidiaries or (ii) any application for an interim injunction or other application or action (including interim defence) which is urgently required in the best interests of the company and its subsidiaries in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent as aforesaid; provided, however, that any shareholder that does not have an arm's length relationship to the litigation or its outcome shall not be entitled to participate in any vote of shareholders related to such litigation;

(p) surrendering or agreeing to any material change in the terms of any substantial supply or distribution agreement to which the company or any subsidiary is from time to time a party; and

(q) making any gifts or charitable donations above EUR 5,000.- (five thousand Euro) in aggregate per annum.

15.3 Seventy Five Percent Approval. In addition to the consents required pursuant to Article 15.1, none of the following actions shall be taken by the company or any of its subsidiaries without the approval of seventy-five per cent (75%) of the Class B shares provided, to the extent required by law, at a general meeting of shareholders of the company:

(a) entering into any option agreement relating to options exercisable for share capital of the company;

(b) entering into any contract with a cost to the company or its subsidiaries exceeding EUR 100,000.00 (one hundred thousand Euro) per annum,

(c) entering into any contract which cannot be terminated without penalty by the giving of six (6) months notice or less;

(d) entering into any other unusual or onerous contract or any other material, major or long-term contract;

(e) incurring any capital expenditure (including obligations under hire-purchase and leasing arrangements) not included in the detailed operating and capital budget and cash flow forecast in respect of the next financial year exceeding EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro);

(f) recruiting, dismissing or varying the terms of employment of an executive officer or manager;

(g) acquiring or disposing of the whole or any part of the undertaking of any other person or disposing of the whole or any part of the undertaking of the company or its subsidiaries, or merging the company, its subsidiaries or any part of their respective businesses with any other person or proposing to do so;

(h) entering into or giving or permitting or suffering to subsist any guarantee of or indemnity or contract of suretyship for or otherwise committing itself in respect of the due payment of money or the performance of any contract, engagement or obligation of any other person or body;

(i) adoption of the annual budget of the company;

(j) taking any loans, borrowing or credit from any person or persons the aggregate (or the equivalent thereof);

(k) acquiring or disposing of any shares or interests in the capital of any other company or entity, whether through subscription or transfer, or making any other investment or disinvestment of whatsoever kind in any form of financial investment, share, partnership interest, bond or derivative;

(l) declaring or paying any dividend or making any other distribution in respect of the profits, share premium, assets or reserves of the company or in any other way reducing the reserves or share premium of the company;

(m) making any material change in the nature, content or scope of the business as carried on by the company and its subsidiaries, or the jurisdiction where it is managed and controlled from time to time, or commencing any new business not being ancillary or incidental to the existing business activities of the company and its subsidiaries;

(n) mortgaging or charging or permitting the creation of or suffering to subsist any mortgage or charge, lien (other than a lien arising by operation of law) or other encumbrance over the whole or any part of any undertaking, property or assets of the company or its subsidiaries (other than as contemplated by specific agreements among shareholders);

(o) dealing in any way (including the acquisition or disposal, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever) with intellectual property, other than in the ordinary course of business;

(p) taking or agreeing to take any leasehold interest in or licence over any real property;

(q) entering into any transaction or making any payment other than on an arm's length basis and involving the company and its subsidiaries; and

(r) entering into any partnership, joint venture or consortium agreement.

Art. 16. Allocation of profits

16.1 From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

16.2 The company may not declare or pay any dividend or make any other distribution in respect of the profits, share premium, assets or reserves of the company, in each case, to or for the benefit of the holders of any class of shares other than the Class B shares other than (i) in connection with the Conversion of the Class B shares or (ii) if (A) the holders of Class B shares share in such dividend or distribution at least on a pro rata basis based on the number of all shares of the company then outstanding, and (B) an amount equal to the sum of (x) the Return accrued to the date of such dividend or distribution on the then outstanding Class B shares has been paid in full and (y) the par value and the share premium attributable to the Class B shares then in issue has been distributed to the holders of Class B shares at

or prior to the time of such dividend or distribution in priority to the payment of such dividend or distribution to the holders of Class A shares.

16.3 Dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

16.4 Advances on dividends may be paid by the Board in compliance with the legal requirements.

Art. 17. Redemption and repurchase

17.1 The company may not redeem or repurchase any shares or in any other way reduce the reserves or share premium of the company while any Class B shares are in issue other than (i) in connection with the Conversion of the Class B shares or (ii) if approved in accordance with Article 15.

17.2 Upon any redemption or repurchase of any shares, the par value and share premium, together with the Return accrued to such date on the Class B shares, shall be paid in full prior to any payment on or in respect of any other class of shares.

Art. 18. Dissolution

18.1 Authorisation. The company may be liquidated, wound up or dissolved at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the company approved in accordance with under Article 15.2(f). In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.2 Entitlement. In the event of a voluntary partial or entire liquidation, winding up or dissolution of the company, the holders of Class B shares shall be entitled, in priority to any payment to the holders of any other class of shares, to repayment of the sum of (A) the Return accrued to the date of any distribution pursuant to such liquidation, winding up or dissolution on the then outstanding Class B shares and (ii) the par value and the share premium attributable to the then outstanding Class B shares, subject however to available funds at the disposal of the company. Thereafter, any remaining distribution to shareholders pursuant to such liquidation, winding up or dissolution of the company shall be made pro rata to all shareholders.

Art. 19. Listing and Excluded Listing

19.1 In the event of a Listing (other than an Excluded Listing), each holder of Class B shares shall be entitled and (if required by the relevant Exchange in connection with any such Listing) required to convert all Class B shares held by such shareholder into Class A shares in accordance with Article 20 and the Shareholders Agreement. For purposes of these Articles, «Listing» means any admission to listing or to trading on an Exchange of any shares of the company or any subsidiary of the company and, for the avoidance of doubt, includes an initial public offering; «Excluded Listing» means a Listing of Class A shares by shareholders specified in, and in accordance with, the Shareholders Agreement; and «Exchange» means an internationally recognised investment exchange or automated quotation system.

19.2 An Excluded Listing may be undertaken by the company only in accordance with the Shareholders Agreement. Class A shares listed in accordance with an Excluded Listing shall not be subject to Article 12, Article 13 or Article 14 of these Articles nor, for the avoidance of doubt, shall the holders of such Class A shares have pre-emption rights under Article 13 of these Articles, unless, in each case, such Class A shares are held by either ACM or Cycladic or their respective Affiliates and Associates.

Art. 20. Conversion

20.1 Subject to Article 20.3, in the event of a Listing (in respect of all Class B shares) or Excluded Listing (in respect of the Class B shares to be listed upon Conversion) one Class B share shall convert into one A Share and shall entitle the holder of such Class B share to a bonus issue (or similar distribution in accordance with applicable law) (a «Bonus Issue») equal to one Class A Share multiplied by the appropriate Conversion Ratio less one (1); provided, however, that the number of Class A shares to be issued to a Shareholder pursuant to such Bonus Issue shall be rounded to the closest whole number, where:

(a) the «Conversion Ratio» equals the number of Post-Conversion A Shares divided by the number of Conversion B Shares; and

(b) «Post-Conversion A Shares» means a number of Class A shares obtained pursuant to the following equation:

$$\text{Post Conversion A Shares} = \frac{\# \text{ of Pre-Conversion A Shares} * \text{B Share Proportion}}{1 - \text{the B Share Proportion}}$$

(c) «Conversion B Shares» means a number of Class B shares equal to the total number of Class B shares in issue or issuable pursuant to Warrants or Alternative Securities or represented by Alternative Securities as at the Calculation Time. «Calculation Time» means, in the case of a Listing or Excluded Listing, as at immediately prior to conversion and, in the case of a Tag or Drag, immediately prior to the completion of such event.

(d) For purposes of the foregoing:

(i) «Pre-Conversion A Shares» means the number of Class A shares in issue, or issuable in connection with the Listing pursuant to Options, at the Calculation Time;

(ii) «B Share Proportion» means the quotient of the Total B Shares Value divided by the Equity Value;

(iii) «Total B Shares Value» means the amount resulting from adding the B Shares Value to the Additional B Share Value;

(iv) «B Shares Value» means the sum of (i) the total nominal value of the total number of Class B shares in issue as at the Calculation Time plus (ii) thirty-nine million, nine hundred and eighty-eight thousand, nine hundred and eighty-six Euro (EUR 39,988,986.-) plus (iii) any amount paid to acquire Alternative Securities plus (iv) the Return attributable to any Class B shares contemplated in the Shareholders Agreement or the Warrant Agreement. For purposes of calculating

the Return on any Class B shares issued or issuable (A) upon conversion of the Loans or (B) upon exercise of the Warrants or (C) in connection with Alternative Securities or represented by Alternative Securities, in each case, the Return shall be calculated as if all Class B shares referenced in (A), (B) and (C) of this Article 20.1(d)(iv) were issued as of 4 April 2006;

(v) «Additional B Shares Value» means an amount equal to the Shared Equity Value multiplied by the Share Ratio;

(vi) «Shared Equity Value» means the amount resulting from subtracting the B Shares Value from the Equity Value of the company as at the Calculation Time;

(vii) The «Equity Value» of the company means the aggregate value attributable to the shares as determined by a financial advisor to the company;

(viii) «Share Ratio» means a fraction equal to the total number of Conversion B Shares divided by the sum of the number of Conversion B Shares plus the number of Pre-Conversion A Shares.

20.2 If the B Shares Value is equal to or exceeds the Equity Value for the company then each holder of Conversion B Shares shall have the right (the «Call Option») to purchase, on behalf of the holders of all Conversion B Shares, all Class A shares (the «Called Shares») and all Options (the «Called Options»), each as in issue as at the Calculation Time for an aggregate purchase price of one Euro (EUR 1.-). Once purchased and, for the avoidance of doubt, regardless of which shareholder shall have exercised the Call Option, the Called Shares shall be allocated to the holders of Conversion B Shares according to the proportion of the outstanding Conversion B Shares held by the relevant holder of Conversion B Shares and the Called Options shall be cancelled.

20.3 The calculations and mechanics relating to Conversion shall be modified as necessary to ensure that the holders of unexercised Warrants and of Alternative Securities receive a proportion of the Equity Value applying the principles herein as though, in the case of unexercised Warrants such Warrants were exercised immediately prior to the Calculation Time and, in the case of Alternative Securities, such Alternative Securities were converted into or exercised for the number of Class B shares represented by such Alternative Securities or for which such Alternative Securities are convertible or exercisable.

20.4 The Post-Conversion A Shares issuable to each holder of Class B shares will be allocated on the basis of the proportion of the Class B shares held by the relevant shareholder.

20.5 (a) The Board shall, when issuing Class A shares as a Bonus Issue in accordance with this Article 20, increase the subscribed share capital of the company by an amount equal to the number of Class A shares so issued multiplied by the par value of a Class A share, such amount to be drawn from the company's share premium reserve account and/or other distributable reserves and/or profits of the company;

(b) To the extent that the amount of the company's share premium reserve account and/or other distributable reserves and/or profits is insufficient to allow conversion of the class b shares in full, each subscribing shareholder shall have the option to either (i) pay an amount equal to the par value of the portion of the class a shares that can not otherwise be issued pursuant to the bonus issue or (ii) waive its right to receive the portion of the class a shares that can not be issued without payment of the amount referred to in clause (i).

20.6 Save as otherwise required by the Companies Law or these Articles or the Shareholders Agreement, the Board shall take all reasonable measures to increase its distributable reserves to an amount sufficient to permit the Bonus Issue in accordance with Article 20.5(a).

20.7 Any modification of this Article 20 shall require the unanimous agreement in writing of the Major Shareholders.

Art. 21. Applicable law

21.1 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law.

Art. 22. Defined terms

22.1 Any defined term used in these Articles but not defined herein shall have the meaning set out in the Shareholders Agreement.

Art. 23. Language

23.1 In the event of any conflict between the English language and French language versions of these Articles, the English language text shall prevail.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions prescribed in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended have been fulfilled.

Costs and expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated at EUR 365,000.- (three hundred sixty-five thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MOOD MEDIA GROUP S.A., une société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.404 (la Société).

La Société a été constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 446 du 1^{er} mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu de deux actes du notaire instrumentant datés du 13 février 2006 et 7 mars 2006, aucun n'ayant encore été publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 10h30 sous la présidence de Maître Julien Leclère, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, établit la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires de la Société, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations en vue d'être enregistrées ensemble auprès des autorités compétentes.

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital de la Société de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont valablement présents ou représentés à l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour sans besoin de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 24.022,- (vingt-quatre mille vingt-deux euros) par l'annulation de 6.400 (six mille quatre cents) actions de Classe A, 5.610 (cinq mille six cent dix) actions de Classe B et 1 (une) action de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 6.400 (six mille quatre cents) actions de Classe A, 9.099 (neuf mille quatre-vingt-dix-neuf) actions de Classe B et 1 (une) action de Classe C, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, à un montant de EUR 6.978,- (six mille neuf cent soixante-dix-huit euros) divisé en 3.489 (trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune;

2) Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 123.948,- (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-huit euros) pour le porter de son montant actuel de 6.978 (six mille neuf cent soixante-dix-huit euros) divisé en 3.489 (trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, à un montant de EUR 130.926,- (cent trente mille neuf cent vingt-six euros) divisé en 65.463 (soixante-cinq mille quatre cent soixante-trois) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune;

3) Emission de 61.974 (soixante et un mille neuf cent soixante-quatorze) nouvelles actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, ayant les droits et obligations des actions de Classe B prévus suite à la refonte des statuts de la Société ci-après, avec une prime d'émission et un capital social global de EUR 35.316.920,- (trente-cinq millions trois cent seize mille neuf cent vingt euros);

4) Renonciation par les actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentiels relatifs aux nouvelles actions de Classe B ainsi émises;

5) Souscription, libération et paiement des 61.974 (soixante et un mille neuf cent soixante-quatorze) nouvelles actions de Classe B;

6) Création d'un capital autorisé s'élevant à EUR 600.000,- (six cent mille euros) divisé en 120.000 (cent vingt mille) actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) et 180.000 (cent quatre-vingt mille) actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé prévu dans les statuts de la Société après leur refonte ci-après;

7) Modification et refonte complète des statuts de la Société;

8) Divers.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée, a délibéré et par vote séparé et unanime pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 24.022,- (vingt-quatre mille vingt-deux euros) par l'annulation de 6.400 (six mille quatre cents) actions de Classe A, 5.610 (cinq mille six cent dix) actions de Classe B et 1 (une) action de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 6.400 (six mille quatre cents) actions de Classe A, 9.099 (neuf mille quatre-vingt-dix-neuf) actions de Classe B et 1 (une) action de Classe C, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, à un montant de EUR 6.978,- (six mille neuf cent soixante-dix-huit euros) divisé en 3.489 (trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

En conséquence de la réduction de capital décidée ci-avant, les montants de EUR 24.020,- (vingt-quatre mille vingt euros) et de EUR 2,- (deux euros) seront payés aux deux seuls actionnaires de la Société, SOLIDUS GP S.A. et Monsieur Philippe Graf von Stauffenberg, respectivement, conformément à l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 123.948,- (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.978,- (six mille neuf cent soixante-dix-huit euros) divisé en 3.489 (trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à un montant de EUR 130.926,- (cent trente mille neuf cent vingt-six euros) divisé en 65.463 (soixante-cinq mille quatre cent soixante-trois) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'émettre 61.974 (soixante et un mille neuf cent soixante-quatorze) nouvelles actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, ayant les droits et obligations des actions de Classe B prévus suite à la refonte des statuts de la Société ci-après, avec une prime d'émission et un montant pour l'augmentation du capital social d'un montant global de EUR 35.316.920,- (trente-cinq millions trois cent seize mille neuf cent vingt euros).

Monsieur Philippe Graf von Stauffenberg et SOLIDUS GP S.A., les deux seuls actionnaires de la Société, renoncent, et l'assemblée en prend acte, à leurs droits de souscription préférentiels respectifs concernant les actions de Classe B ainsi émises.

Souscription et paiement

I. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société EUROPEAN CATALYST FUND LIMITED, une société constituée et régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social établi à Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 112.957, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

EUROPEAN CATALYST FUND LIMITED, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 4.318 (quatre mille trois cent dix-huit) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 2.475.000,- (deux millions quatre cent soixante-quinze mille euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 2.466.364,- (deux millions quatre cent soixante-six mille trois cent soixante-quatre euros), au compte de prime d'émission de la Société.

II. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND LIMITED, une société constituée et régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social établi à Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 114.086, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND LIMITED, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 4.318 (quatre mille trois cent dix-huit) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 2.475.000,- (deux millions quatre cent soixante-quinze mille euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 2.466.364,- (deux millions quatre cent soixante-six mille trois cent soixante-quatre euros), au compte de prime d'émission de la Société.

III. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société ABSOLUTE GERMANY FUND LIMITED, une société constituée et régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social établi à Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 129.194, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

ABSOLUTE GERMANY FUND LIMITED, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 4.318 (quatre mille trois cent dix-huit) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 2.475.000,- (deux millions quatre cent soixante-quinze mille euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 2.466.364,- (deux millions quatre cent soixante-six mille trois cent soixante-quatre euros), au compte de prime d'émission de la Société.

IV. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société ABSOLUTE OCTANE FUND LIMITED, une société constituée et régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social établi à Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 148.909, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

ABSOLUTE OCTANE FUND LIMITED, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 4.318 (quatre mille trois cent dix-huit) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 2.475.000,- (deux millions quatre cent soixante-quinze mille euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 2.466.364,- (deux millions quatre cent soixante-six mille trois cent soixante-quatre euros), au compte de prime d'émission de la Société.

V. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société ABSOLUTE EAST WEST FUND LIMITED, une société constituée et régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social établi à Queensgate House, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 148.870,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

ABSOLUTE EAST WEST FUND LIMITED, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 1.919 (mille neuf cent dix-neuf) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 1.100.000,- (un million cent mille euros), et d'affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 1.096.162,- (un million quatre-vingt-seize mille cent soixante-deux euros), au compte de prime d'émission de la Société.

VI. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société SOLIDUS GP S.A., une société constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social établi au L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 102.512,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

SOLIDUS GP S.A., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 2.791 (deux mille sept cent quatre-vingt-onze) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en deux prêts d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) et EUR 1.400.000,- (un million quatre cent mille euros), et d'affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 1.594.418,- (un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix-huit euros), au compte de prime d'émission de la Société.

VII. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de Monsieur Jean-Marie Noizet, administrateur de sociétés, résidant au 10, rue Marguerite, F-75017 Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

Monsieur Jean-Marie Noizet, prénommé et représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 1.580 (mille cinq cent quatre-vingts) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 888.623,- (huit cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-trois euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 885.463,- (huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-trois euros), au compte de prime d'émission de la Société.

VIII. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de Madame Michèle Noizet, administrateur de sociétés, résidant au 10, rue Marguerite, F-75017 Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

Madame Michèle Noizet, prénommée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 677 (six cent soixante-dix-sept) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 287.696,- (deux cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-seize euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 286.342,- (deux cent quatre-vingt-six mille trois cent quarante-deux euros), au compte de prime d'émission de la Société.

IX. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de Monsieur Bruno Besson, administrateur de sociétés, résidant au 12/14, rue la Fontaine, F-75016 Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

Monsieur Bruno Besson, prénommé et représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 192 (cent quatre-vingt-douze) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 92.513,- (quatre-vingt-douze mille cinq cent treize euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 92.129,- (quatre-vingt-douze mille cent vingt-neuf euros), au compte de prime d'émission de la Société.

X. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de Monsieur Michel Fedoroff, administrateur de sociétés, résidant au 74, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

Monsieur Michel Fedoroff, prénommé et représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 796 (sept cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 383.088,- (trois cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-huit euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 381.496,- (trois cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-seize euros), au compte de prime d'émission de la Société.

XI. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société CYCLADIC CATALYST MASTER FUND, une société constituée et régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social établi au P.O. Box 309GT, Uglan House George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

CYCLADIC CATALYST MASTER FUND, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 19.094 (dix-neuf mille quatre-vingt-quatorze) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux

euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 10.945.000,- (dix millions neuf cent quarante-cinq mille euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 10.906.812,- (dix millions neuf cent six mille huit cent douze euros), au compte de prime d'émission de la Société.

XII. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société RIT CAPITAL PARTNERS PLC, une société constituée et régie par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social établi au 27 St. James's Place, London, SW1A 1NR, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

RIT CAPITAL PARTNERS PLC, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 1.430 (mille quatre cent trente) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 820.000,- (huit cent vingt mille euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 817.140,- (huit cent dix-sept mille cent quarante euros), au compte de prime d'émission de la Société.

XIII. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société SPCP GROUP, LLC, une société ayant son siège social établi au Two Greenwich Plaza, Connecticut, USA, 06830,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

SPCP GROUP, LLC, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 13.083 (treize mille quatre-vingt-trois) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 7.473.834,- (sept millions quatre cent soixante-treize mille huit cent trente-quatre euros), au compte de prime d'émission de la Société.

XIV. Ces faits exposés, Maître Vivian Walry, prénommé, comparait, ayant été dûment et valablement désigné comme représentant de la société NOZAROC INC., une société constituée et régie par le droit du Panama, ayant son siège social établi à Riera Diaz & Asociados, P.O. Box 0823-01111, Panama City, République du Panama,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006.

NOZAROC INC., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à 3.140 (trois mille cent quarante) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en un prêt d'un montant de EUR 1.800.000,- (un million huit cent mille euros), et affecter la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale des actions de Classe B nouvellement émises, c.-à-d. EUR 1.793.720,- (un million sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt euros), au compte de prime d'émission de la Société.

Rapport d'évaluation

Un rapport d'évaluation a été établi par AACO, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, dans lequel les prêts apportés ont été décrits et évalués.

La personne comparaissant a produit ce rapport, dont la conclusion est rédigée de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 123.948,- ainsi qu'à la prime d'émission totale de EUR 35.192.972,-.

De plus, la méthode d'évaluation nous semble appropriée dans le cadre de cette opération.

Sans vouloir remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention sur la remarque formulée au point 3 ci-dessus concernant la définition contractuelle du nombre d'actions à recevoir par chacun des investisseurs en comparaison à leur investissement total.»

Les procurations et le rapport d'évaluation, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui auprès des autorités compétentes.

Ces faits exposés, l'assemblée décide unanimement d'accepter lesdites souscriptions et les libérations effectuées et d'émettre:

- 4.318 (quatre mille trois cent dix-huit) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à EUROPEAN CATALYST FUND LIMITED, préqualifiée;
- 4.318 (quatre mille trois cent dix-huit) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND LIMITED, préqualifiée;
- 4.318 (quatre mille trois cent dix-huit) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à ABSOLUTE GERMANY FUND LIMITED, préqualifiée;
- 4.318 (quatre mille trois cent dix-huit) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à ABSOLUTE OCTANE FUND LIMITED, préqualifiée;
- 1.919 (mille neuf cent dix-neuf) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à ABSOLUTE EAST WEST FUND LIMITED, préqualifiée;
- 2.791 (deux mille sept cent quatre-vingt-onze) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à SOLIDUS GP S.A., préqualifiée;
- 1.580 (mille cinq cent quatre-vingts) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à Monsieur Jean-Marie Noizet, préqualifié;
- 677 (six cent soixante-dix-sept) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à Madame Michèle Noizet, préqualifiée;

- 192 (cent quatre-vingt-douze) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à Monsieur Bruno Besson, préqualifié;
- 796 (sept cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à Monsieur Michel Fedoroff, préqualifié;
- 19.094 (dix-neuf mille quatre-vingt-quatorze) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à CYCLADIC CATALYST MASTER FUND, préqualifiée;
- 1.430 (mille quatre cent trente) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à RIT CAPITAL PARTNERS PLC, préqualifiée;
- 13.083 (treize mille quatre-vingt-trois) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à SPCP GROUP, LLC, préqualifiée;
- 3.140 (trois mille cent quarante) nouvelles actions de Classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à NOZAROC INC., préqualifiée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer un capital autorisé s'élevant à EUR 600.000,- (six cent mille euros) divisé en 120.000 (cent vingt mille) actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) et 180.000 (cent quatre-vingt mille) actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, le conseil d'administration de la Société sera et est par les présentes autorisé à émettre des actions devant être souscrites en échange d'un apport en numéraire ou d'un apport en nature et d'émettre des options pour la souscription d'actions, aux personnes et suivant les conditions qu'il estimera appropriées et conformément aux statuts de la Société tels que modifiés conformément à la résolution ci-après et particulièrement à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de souscrire de nouvelles actions devant être émises en échange d'apports en numéraire.

Les détenteurs d'actions de Classe A devront, à l'occasion de l'émission de telles actions, consentir à la création d'une ou de plusieurs classes d'actions privilégiées et reconnaître et confirmer que l'augmentation du capital souscrit et du capital autorisé au sein des actions de Classe B ou la création de classes d'actions privilégiées supplémentaires, ne devra pas être considérée comme constituant une modification des droits attachés aux actions de Classe A.

L'assemblée reconnaît et approuve le rapport spécial émis en date du 12 avril 2006 par le conseil d'administration de la Société en relation avec la suppression ou la limitation du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants relatif à l'émission de nouvelles actions en échange d'un apport en numéraire conformément aux statuts de la Société.

Une copie du rapport, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier et de refondre en intégralité les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MOOD MEDIA GROUP S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans les formes requises conformément à l'Article 15.2(i).

2.3 Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») à tout autre endroit de la commune du siège social. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est établie pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet social

4.1 La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ainsi que l'acquisition d'actifs en relation avec la marche des affaires de la Société et de ses affiliées ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et ces actifs.

4.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et actifs de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises ou actifs, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres et actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et actifs, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et tous titres pour soutenir les garanties ou obligations des entités dans lesquels la Société a des participations.

4.3 La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

4.4 En outre la Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, améliorer, louer et céder des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital

5.1 Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 600.000,- (six cent mille euros). Le capital autorisé initial de la Société est représenté par 120.000 (cent vingt mille) Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune (les «Actions de Classe A») et 180.000 (cent quatre-vingt mille) Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune (les «Actions de Classe B»).

5.2 Capital souscrit. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 130.926,- (cent trente mille neuf cent vingt-six euros) représenté par 65.463 (soixante-cinq mille quatre cent soixante-trois) Actions de Classe B.

5.3 Capital réservé. Les Actions de Classe B restantes, autorisées mais non souscrites, sont réservées pour l'émission conformément aux Warrants restants, les droits de souscriptions et les Alternative Securities (tel que défini dans le shareholders agreement daté du 13 avril 2006 entre la Société et certains investisseurs (le «Shareholders Agreement») ou dans le but approuvé conformément à l'Article 5.4. Les vingt mille (20.000) Actions de Classe A, autorisées mais non souscrites, sont réservées pour émission conformément aux contrats d'Option (tel que défini dans le Shareholders Agreement). Les cent mille (100.000) Actions de Classe A restantes, autorisées mais non souscrites, sont réservées pour l'émission jusqu'à la conversion des Actions de Classe B ou dans le but approuvé conformément à l'Article 5.4.

5.4 Modification du capital. Excepté pour les modifications de l'Article 5.5, le capital souscrit de la Société peut uniquement être augmenté ou diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires acceptée conformément à l'Article 15.2(d).

5.5 Pouvoir du Conseil d'Administration

(a) Pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents Statuts, le Conseil d'Administration sera et est ici autorisé à émettre des actions à souscrire en numéraire ou par voie d'apport en nature et à accorder des options de souscription pour des actions, aux dites personnes, aux conditions qu'il considère convenir et conformément avec les prescriptions des présents Statuts et le Shareholder Agreement, étant entendu que ladite émission est approuvée par les actionnaires conformément aux présents Statuts et au Shareholder Agreement;

(b) Le Conseil d'Administration est plus spécialement autorisé:

i. pendant la période se terminant le 11 avril 2007, sans préjudice quant à des renouvellements, à augmenter le capital souscrit d'Actions de Classe B à une ou plusieurs occasions en relation avec l'exercice de droits de souscriptions dans les limites du capital autorisé; et

ii. pendant la période se terminant le 11 avril 2011, sans préjudice quant à des renouvellements, à augmenter le capital souscrit d'Actions de Classe B à une ou plusieurs occasions en relation avec l'exercice de Warrants et l'exercice ou la conversion d'Alternatives Securities dans les limites du capital autorisé; et

iii. pendant la période se terminant le 11 avril 2011, sans préjudice quant à des renouvellements, à augmenter le capital souscrit d'Actions de Classe A à une ou plusieurs occasions en relation avec l'exercice d'Options dans les limites du capital autorisé; et

iv. pendant la période se terminant le 11 avril 2011, sans préjudice quant à des renouvellements, à augmenter le capital souscrit d'Actions de Classe A à une ou plusieurs occasions en relation avec toute conversion d'Actions de Classe B dans les limites du capital autorisé;

(c) Quand et si le Conseil d'Administration a effectué une augmentation complète ou partielle dans le capital souscrit conformément aux Articles 5.3, l'Article 5.5(b) le Conseil d'Administration est autorisé à modifier les présents Statuts afin de refléter l'augmentation.

5.6 Droits attachés aux actions. Les droits attachés aux Actions de Classe A et aux Actions de Classe B sont prévus par les présents Statuts (les «Statuts»).

5.7 Cotation. Seules les Actions de Classe A seront cotées (tel que défini dans l'Article 19.1).

5.8 Dividendes privilégiés. Un dividende (le «Dividende») doit revenir (sans augmentation) à chacune des Actions de Classe B à un taux de sept pour cent (7%) par année du montant libéré de chacune des Actions de Classe B. Le Dividende doit être payé au rachat des Actions de Classe B et en cas de liquidation ou dissolution de la Société, sous réserve des montants disponibles à la liquidation de la Société. Dans le but de calculé le Dividende, le montant libéré (le «Montant Libéré») de chacune des Actions de Classe B sera de EUR 571,43 (cinq cent soixante et onze euros et quarante-trois cents), et le Dividende sera calculé pour les Actions de Classe B émises à la conversion d'un Prêt (tel que défini dans le Shareholders Agreement daté du 4 avril 2006 entre la Société et ses investisseurs ou à l'exercice de Warrants, droits de souscriptions, l'exercice ou la conversion d'Alternative Securities, si applicable (chacun défini dans le Shareholders Agreement).

5.9 Droit de vote. Chaque actions de Classe A et chaque actions de Classe B donne droit à un vote au détenteur enregistré sur toutes matières décidées par les actionnaires. La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur pour chaque action; si l'action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'une personne soit nommée en tant que propriétaire unique dans les rapports avec la Société.

5.10 Création de classes additionnelles d'actions. Les détenteurs d'actions de Classe A, jusqu'à l'émission desdites actions, seront requis de consentir à la création d'une ou plusieurs classes d'actions privilégiées, de reconnaître et de confirmer (i) une augmentation du capital souscrit et autorisé dans les actions de Classe B ou (ii) la création ou l'augmentation dans le capital souscrit ou autorisé d'une ou plusieurs classes additionnelles d'actions privilégiées, ne sera pas considérer constituant une modification des droits des actions de Classe A.

5.11 Droit de souscription préférentiel

(a) Sous réserve des prescriptions de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») et excepté (i) dans les cas où de nouvelles actions émises en relation avec les Warrants, les conversions d'Actions de Classe A, un Excluded Listing (cotation exclues), les droits de souscriptions, les Alternative Securities, un contrat d'Option, ou (ii) tel que déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 5.11(b) ou (iii) tel que défini dans l'Article 5.11(c), chaque actionnaire aura un droit préférentiel de souscription dans le cas de l'émission de nouvelles actions en échange d'un apport en numéraire. Le droit de souscription préférentiel pour chaque actionnaire sera proportionnel à la fraction du capital souscrit représenté par les actions détenues par les actionnaires;

(b) Le Conseil d'Administration est autorisé à retirer ou à restreindre les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants pour souscrire à de nouvelles actions émises en échange d'un apport en numéraire conformément à l'Article 5.5(b);

(c) Les droits de souscription préférentiels peuvent être limités ou abolis par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires approuvée conformément aux formes requises par l'Article 15.2(d).

5.12 Forme des actions et registre des actionnaires

(a) Les actions sont et resteront nominatives;

(b) Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, le lieu de sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 6. Conseil d'administration

6.1 Conseil d'administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres et au plus neuf (9) membres, parmi lesquels au moins un sera un Administrateur résidant au Luxembourg. Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société (ou Administrateur ou employé des actionnaires).

6.2 Sous réserve de l'Article 6.19, les actionnaires faisant partis du Shareholders Agreement voteront en faveur de la désignation en tant qu'Administrateurs desdites personnes, étant entendu que chacun des actionnaires suivants peut, de temps à autre, proposer à la nomination en tant qu'Administrateurs (et en tant que membre de tous comités du Conseil d'Administration) et à la révocation desdits Administrateurs voter en faveur de la désignation en tant qu'Administrateurs desdites personnes, étant entendu que l'actionnaire nominant doit nommer l'Administrateur à sa place:

- (a) ACM sera autorisé à nommer deux (2) Administrateurs;
- (b) Silver Point sera autorisé à nommer deux (2) Administrateurs;
- (c) Solidus sera autorisé à nommer deux (2) Administrateurs; et
- (d) Cycladic sera autorisé à nommer deux (2) Administrateurs.

Chacun, tel qu'ajusté conformément à l'Article 6.3 ou l'Article 6.4. Chaque actionnaire qui est autorisé à nommer un Administrateur en vertu de cet Article 6.2 attribuera (conformément au Shareholders Agreement) lesdits droits.

6.3 Quand un actionnaire ayant droit de nommer deux Administrateurs conformément à l'Article 6.2 cesse de posséder au moins dix pour cent (10%) mais possède au moins cinq pour cent (5%) d'Actions de Classe B restantes, alors ledit actionnaire proposera immédiatement en cas d'une telle baisse de son actionnariat (et votera en faveur) une résolution des actionnaires révoquant un des Administrateurs nommé et ensuite ne sera autorisé à nommer et à faire élire qu'un seul Administrateur au Conseil d'Administration. Quand un actionnaire ayant droit de nommer un ou deux Administrateurs conformément à l'Article 6.2 et cet Article 6.3 cesse de posséder au moins cinq pour cent (5%) des Actions de Classe B restantes, alors ledit actionnaire proposera immédiatement en cas d'une telle baisse de son actionnariat (et votera en faveur) une résolution des actionnaires révoquant son Administrateur nommé et ensuite ne sera plus autorisé à nommer et à faire élire un Administrateur au Conseil d'Administration.

6.4 Dans le cas où un actionnaire devient ou est jugé insolvable, failli ou commence (ou a commencé) une dissolution, une liquidation ou une autre mesure d'insolvabilité (collectivement, «Insolvable») sous le droit applicable et tant que cet actionnaire demeure Insolvable, ledit actionnaire doit renoncer à tout droit qu'il pourrait avoir de nommer un Administrateur conformément à l'Article 6.2 ou autrement, et chacun des Administrateurs nommés par ledit actionnaire doivent être révoqués conformément à l'Article 6.2, à l'assemblée générale des actionnaires avec l'accord de la majorité simple des actions présentes ou représentées à cette réunion.

6.5 Administrateur indépendant. Au moins un Administrateur sera indépendant. Un Administrateur non nommé conformément à l'Article 6.2 sera nommé et révoqué à une assemblée générale des actionnaires par un accord à la fois de la majorité simple des actions présentes ou représentées à cette réunion et de soixante-quinze pour cent (75%) des Actions de Classe B émises. Un Administrateur indépendant peut être révoqué avec ou sans motif.

6.6 Vacance. Si le poste d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restant pourvoient à la vacance et le Conseil d'Administration conviendra d'une assemblée générale des actionnaires dans un délai de trente jours ouvrables afin que les actionnaires approuvent un nouvel Administrateur à ladite assemblée conformément à l'Article 6.2 ou 6.5 tel qu'applicables et au Shareholders Agreement.

6.7 Jours ouvrables. Pour l'objet de ces Statuts, l'expression jours ouvrables (les «Jours Ouvrables») veut dire un autre jour que le Samedi ou le Dimanche, ou pendant lesquels les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg, en Angleterre et au Pays de Galles.

6.8 Chaque Administrateur tiendra sa place jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires après son élection à moins que cette place soit renouvelée par une assemblée des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un Administrateur démissionne ou soit révoqué.

6.9 Président du Conseil d'Administration.

(a) Le Conseil d'Administration de la Société peut nommer un président et un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Si le Conseil d'Administration n'élit pas de président, la présidence de la réunion sera conférée à un Administrateur présent. Le Conseil d'Administration pourra aussi désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration;

(b) Si le président n'est pas en mesure d'être présent à la réunion du Conseil d'Administration, sa place sera prise par un des Administrateurs présent à la réunion, désigné à cette effet par le Conseil d'Administration.

6.10 Convocation des réunions du Conseil d'Administration. Une réunion du Conseil d'Administration est convoquée par le président ou tout Administrateur.

6.11 Lieu et fréquence des réunions du Conseil d'Administration. Les réunions du Conseil d'Administration sont tenues au Luxembourg à un intervalle de pas plus de douze (12) mois et au moins quatre (4) réunions du Conseil d'Administration auront lieu par année calendrier. Sauf si le Conseil d'Administration le prévoit autrement, aucune affaire ne doit être traitée aux réunions du Conseil d'Administration (ou comité du Conseil d'Administration si un tel comité a été nommé) sauf ce qui est spécifié dans l'ordre du jour mentionné à l'Article 6.14.

6.12 La Société doit rembourser chaque Administrateur pour les coûts raisonnables et les dépenses extraordinaires advenant dans le cadre du service dudit Administrateur. Sous réserve de l'accord à une assemblée générale des actionnaires à la fois de la majorité simple des actions présentes ou représentées à cet réunion et de soixante-quinze pour cent (75%) des Actions de Classe B émises, la Société paye à tout Administrateur indépendant (mais pas à tout Administrateur) une commission en rapport avec son agissement en tant qu'Administrateur qui n'excède pas le montant habituel pour un membre indépendant du Conseil d'Administration d'une société similaire à la Société.

6.13 Chaque détenteur de Warrant a la droit de nommer un observateur («l'Observateur») pour participer à toutes et chacune des réunions du Conseil d'Administration et tous et chacun des comités du Conseil d'Administration. D'aucune façon l'Observateur ne doit être autorisé à voter à une décision du Conseil d'Administration. La Société remboursera les coûts raisonnables et les dépenses extraordinaires advenues à l'Observateur en rapport avec sa participation aux réunions du Conseil d'Administration ou du comité.

6.14 Ordre du jour. La Société envoie aux actionnaires et aux Administrateurs:

(a) un avis de convocation à chacune des réunions du Conseil d'Administration d'au moins dix Jours Ouvrables pour chaque Conseil d'Administration ou comité, cet avis sera accompagné d'un ordre du jour spécifiant les affaires à être traitées à la réunion, ensemble avec tous les documents à faire circuler ou à présenter inclusivement, notamment, les comptes de gestion et les états financiers de la Société; et

(b) aussi tôt que possible après chaque réunion de Conseil d'Administration (ou comité du Conseil d'Administration) une copie du procès-verbal ci-dessus.

6.15 Aucune convocation préalable à la réunion du Conseil d'Administration n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

6.16 Mandataire. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

6.17 Participation aux réunions par téléphone

(a) Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participantes à la réunion peuvent s'entendre, se parler et dûment délibérer. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion;

(b) En cas d'urgence, les Administrateurs peuvent voter sur un point de l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

6.18 Quorum

(a) Quorum. Aucune mesure ne doit être prise par le Conseil d'Administration sans que le quorum soit rempli et aucun quorum ne sera rempli pour une réunion du Conseil d'Administration à moins qu'au moins un Administrateur nommé par chacun des actionnaires majoritaires et autorisé à être élu conformément au Shareholders Agreement soit présent. Le terme Actionnaires Majoritaire signifie ACM, Cycladic, Silver Point et Solidus tels qu'il puisse être défini dans le Shareholders Agreement et leur successeur respectifs des droits de nomination des Administrateurs défini dans l'Article 6.2.

(b) Reconvocation de réunions dont le quorum n'a pas été rempli. Toute réunion du Conseil d'Administration dont le quorum n'a pas été rempli en vertu de l'Article 6.18(a) peut être ajournée et ne sera pas reconvoquée avant une période de dix (10) Jours Ouvrables après cet ajournement (deux (2) Jours Ouvrables si Silver Point a accepté une telle date plus récente aux termes du Shareholders Agreement et que le quorum n'était pas rempli parce qu'aucun Administrateur nommé par Silver Point n'a participé à la réunion); étant entendu que chaque membre du Conseil d'Administration reçoit un avis de reconvocation d'au moins cinq (5) Jours Ouvrables (un (1) Jours Ouvrable si Silver Point a accepté une telle date plus récente aux termes du Shareholders Agreement et que le quorum n'était pas rempli parce qu'aucun Administrateur nommé par Silver Point n'a participé à la réunion et que l'ordre du jour de la réunion à ajourner est identique à celui de la réunion originale. Si elle est reconvoquée conformément à l'Article 6.18(b) la réunion du Conseil d'Administration sera considérée remplir le quorum indépendamment du fait que les Administrateurs nommés par chacun des Actionnaires Majoritaires sont présents à la réunion reconvoquée.

6.19 Conditions de nomination des Administrateurs. Pendant le mandat d'Administrateur, en sus de remplir les conditions statutaires applicables, chaque Administrateur:

- (a) doit être un individu âgé d'au moins 25 ans;
- (b) ne doit pas avoir été condamné pour des activités frauduleuses, d'abus de confiance ou des activités criminelles d'égale gravité;
- (c) ne doit pas avoir commis, en tant que membre d'un conseil d'administration (ou corps dirigeant équivalent) d'une société ou autre entité (i) une faute de conduite intentionnelle envers ladite société ou entité ou (ii) toute violation de ses obligations de mandataire ou de bonne foi envers ladite société ou entité et/ou ses actionnaires; et
- (d) doit effectuer ses obligations en tant qu'Administrateur de bonne foi et se conformer à ses obligations de mandataire.

6.20 Accord du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité du nombre total d'Administrateur constituant ainsi la totalité du Conseil d'Administration, cependant si un Administrateur n'est pas autorisé en vertu du Shareholders Agreement à voter sur une matière étant examinée par le Conseil d'Administration alors la majorité du nombre total des Administrateurs autorisés à voter sur cette matière sera requise pour obtenir un accord du Conseil d'Administration. Une résolution écrite approuvée et signée par les Administrateurs autorisés à voter par rapport à la matière aura le même effet qu'une résolution votée à une réunion du Conseil d'Administration.

6.21 Procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par tous les Administrateurs ayant assistés aux débats. Les originaux et les extraits de ces procès-verbaux seront certifiés conforme par un des Administrateurs ou par un mandataire.

6.22 Pouvoir et délégation de pouvoir du Conseil d'Administration

(a) Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés, par les présents Statuts ou par le Shareholders Agreement à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration de la Société;

(b) Délégation;

(i) Sous réserve du point (ii), le Conseil d'Administration est autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, dans le but de remplir des fonctions spécifiques à tous niveaux de la Société;

(ii) Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Administrateur ou non, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'Article 15.2 (m) ou l'Article 15.3(f) si applicable.

Art. 7. Signatures autorisées

7.1 La société sera tenue en toutes circonstances envers les tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs (l'un d'entre eux devant être résident luxembourgeois s'il s'agit d'engagement contractuel de la société pour un montant égal ou supérieur à EUR 100.000,- (cent mille euros) ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir a été confié par le Conseil d'administration, mais uniquement dans les limites du dit pouvoir.

7.2 S'agissant de la gestion journalière, la société sera légalement tenue envers les tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'administration.

Art. 8. Conflit d'intérêts

8.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la société aurait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou serait son administrateur, Associé, fondé de pouvoir ou employé.

8.2 Sauf disposition contraire dans ces Statuts ou dans le Shareholders Agreement ou exigée par la loi applicable, tout administrateur ou fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou affaire.

8.3 Dans le cas où un Administrateur de la société pourrait avoir un intérêt personnel et opposé dans une transaction de la société, le dit administrateur communiquera au Conseil d'Administration le dit intérêt personnel et opposé et n'interviendra pas et ne votera pas pour une telle transaction, et la dite transaction ainsi que l'intérêt de l'Administrateur seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires sui-vante qui ratifiera la dite transaction.

Art. 9. Commissaires aux comptes

9.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes seront élus pour une période n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

9.2 Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions sous réserve de l'approbation des actionnaires en accord avec l'Article 15. Les commissaires en fonction peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la société en accord avec l'Article 15.

9.3 Le Conseil d'administration préparera les comptes annuels en accord avec la loi applicable et soumettra ces documents avec un rapport sur les activités de la Société aux commissaires aux comptes au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

9.4 L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. Assemblées générales des actionnaires

10.1 Pouvoir. Toute assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

10.2 Assemblée générale annuelle

(a) Date et lieu. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant;

(b) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent;

(c) Les autres assemblées générales des actionnaires de la société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.3 Quorum, Convocation et Avis de convocation

(a) Quorum. Une assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire) ne pourra valablement délibérer si les détenteurs d'un nombre de votes exigés aux termes du Shareholders Agreement pour approuver tous les points à l'ordre du jour d'une telle assemblée ne soient présents à l'assemblée. Si ce n'est pas respecté, l'assemblée peut être ajournée et reconvoquée, selon les formes prévues par l'Article 10.3, au plus tôt dix (10) Jours Ouvrables après la première assemblée. Cette nouvelle convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La nouvelle assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront être approuvées dans les formes prévues à l'Article 15 ou dans la mesure où les formes prévues dans cet article diffèrent de celles de l'Article 15, conformément au Shareholders Agreement.

(b) La convocation et la période de convocation prévues par la loi seront applicables pour la convocation aux assemblées générales de la société, sauf disposition contraire;

(c) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

10.4 Les administrateurs ou commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée peut également être convoquée par un ou plusieurs actionnaires représentant(s) dix pour cent (10%) ou plus des Actions B.

10.5 Participation aux assemblées.

(a) Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire;

(b) Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peu-vent s'entendre, se parler et délibérer dûment, auquel cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6 Sauf disposition contraire de la loi ou du Shareholders Agreement, les résolutions lors des assemblées générales des actionnaires régulièrement convoquées seront approuvées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à cette réunion.

10.7 L'approbation par une majorité spécifique signifie l'adoption d'une résolution par des d'actionnaires représentant la majorité requise ou plus des droits de vote éligible et autorisé à être exprimé concernant la résolution.

Art. 11. Cession d'actions

11.1 Restriction à la Cession

(a) En dehors de toute Cession autorisée par l'Article 11.2, en aucun cas une Cession d'actions ne produira d'effet ou ne sera enregistrée par la société avant le 21 février 2008. Ensuite, toute Cession d'actions (autres que celles prévues par l'Article 11.2) pourra produire ses effets en accord avec les droits de suite, de sortie forcée et de préemption des actionnaires tels que prévus ci-dessous et dans le Shareholders Agreement.

(b) Pour l'application de ces Statuts, le terme «Cession» signifie, en conformité avec les lois applicables, toute transaction qui tend à, ou dont le résultat (direct ou indirect) est le transfert, hypothèque ou disposition des actions ou d'un intérêt (soit économique soit de vote), à titre onéreux ou gratuit, même si accompli par la voie d'une vente aux enchères, volontairement ou en vertu d'une décision judiciaire, y compris mais ne se limitant pas à la vente, apport, échange, transfert de l'universalité d'actif, fusion, scission, absorption ou transaction similaire ainsi que l'octroi d'option d'achat ou de vente ou des titres ou d'autres instruments qui sont échangeables ou convertibles en actions ou la conclusion d'un «swap» ou d'un autre contrat qui résulte ou pourrait résulter dans un transfert partiel ou total des bénéfices économiques de la propriété ou des droit de vote des actions, sans prendre en compte si une telle transaction est réalisée au moyen de la délivrance de titres, d'argent comptant ou autre. A l'occasion d'un changement de contrôle d'un actionnaire qui est une société ou d'un «Cessionnaire Autorisé» d'un tel actionnaire qui est une société, l'actionnaire sera réputé avoir opéré la Cession de toutes ses actions, et le prix spécifié sera la Valeur Réelle des dites actions. Nonobstant toute provision contraire dans le Shareholders Agreement ou les Statuts, toute Cession par un associé, actionnaire ou autre participant ou gérant dépositaire ou opérateur d'un fonds conseillé ou géré par un actionnaire ou lorsque l'actionnaire est lui-même un fonds (un «Fonds Participant») de tout intérêt dans un tel fonds a toute personne qui est, ou suite

à la Cession devient, un Fonds Participant, ne sera pas considérée ni réputée être une Cession d'actions pour l'application du Shareholders Agreement ou de ces Statuts.

(c) A cette fin, la valeur réelle sera égale à la somme par action déterminée par un réviseur d'entreprises indépendant comme étant la valeur de marché à la date de la Cession sur la base d'une vente entre un vendeur consentant et un acheteur consentant à des conditions de marché, au regard des droits attachés aux dites Actions mais abstraction faite de l'importance de la détention Cédée.

11.2 Cessions autorisées

(a) Nonobstant ce qui précède, les actions peuvent être Cédées par un actionnaire personne physique à un membre de sa famille ou à un contrat de fiducie de cet actionnaire ou d'un membre de la famille ou contrat de fiducie à un autre membre de la famille ou contrat de fiducie du même actionnaire ou de fiduciaires d'un contrat de fiducie à tout nouveau fiduciaire du même contrat de fiducie à tout moment; à condition que, pour l'application de cet Article, «membre» (comme utilisé dans la définition de «membre de la famille») n'inclut pas une entité ou personne insolvable ou faillie ou un fiduciaire en procédure d'insolvabilité ou de faillite. «Contrat de fiducie» signifie, en rapport avec une personne physique, un contrat de fiducie selon lequel aucun intérêt économique dans aucune des actions n'est pour le temps présent confié à une personne autre que cette personne et/ou un membre de la famille de cette personne. «Membre de la famille» signifie être en relation avec toute personne physique, conjoint, veuve ou veuf de cette personne et d'enfants et petits-enfants de cette personne (par alliance y compris et enfants et petits-enfants adoptés).

(b) Si un membre de la famille qui a acquis des actions d'un actionnaire en accord avec cet Article cesse de présenter la relation avec cet l'actionnaire par laquelle la Cession a été qualifiée de Cession autorisée, ce membre de la famille devra immédiatement rétrocéder les dites actions à l'actionnaire à un prix pour lequel ils seraient d'accord ou, à défaut d'accord dans les 28 jours de la cession, au prix (si applicable) auquel le membre de la famille les a acquises. Au cas où une telle Cession ne serait pas accomplie durant la période prescrite, le Conseil d'administration peut mandater tout administrateur pour valider tout contrat de Cession en faveur de l'actionnaire original et s'assurera que le nom de l'actionnaire original sera inscrit au registre des actionnaires concernant les dites actions. Les mêmes dispositions s'appliquent, mutatis mutandis, s'agissant d'un contrat fiduciaire qui a acquis les actions d'un actionnaire suivant les dispositions de cet Article et qui cesse de correspondre à la définition de contrat fiduciaire de telle sorte que le fiduciaire du contrat fiduciaire rétrocèdera immédiatement les dites actions à l'actionnaire original ou à un autre membre de la famille.

(c) En cas de décès d'un actionnaire, les actions Cédées par le dit actionnaire à un membre de la famille peuvent rester attribuées au dit membre de la famille et les actions détenues par le dit actionnaire au moment de la mort peuvent être Cédées à un membre de la famille; à condition, cependant, que dans chaque cas le membre de la famille détenteur des dites actions n'ait pas de droit de préemption ou de droit de suite comme prévus aux Article 13 et 14 ou dans le Shareholders Agreement, mais, à des fins de clarification un tel actionnaire sera soumis au droit de sortie forcée en accord avec le Shareholders Agreement.

(d) Tout actionnaire peut Céder à tout moment:

(i) toute action à un Associé ou Affilié (y compris, à des fins de clarification, indirectement par le biais d'une réorganisation sociétaire), à condition qu'au cas où l'Associé ou Affilié qui a acquis les actions du dit actionnaire cesse d'être un Associé ou Affilié d'un tel actionnaire alors tel Associé ou Affilié devra rétrocéder immédiatement les dites actions au dit actionnaire (ou à un de ses Associés ou Affiliés);

(ii) toute action à un fiduciaire du dit actionnaire (à condition que (i) la propriété économique ne passe pas au fiduciaire et (ii) au cas où un tel fiduciaire acquiert un intérêt économique ou détient à un moment les dites actions pour toutes personnes autre que l'actionnaire (ou un de ses Associés ou Affiliés) il devra rétrocéder immédiatement ces actions à cet actionnaire (ou à un de ses Associés ou Affiliés)).

11.3 Inscription de Cession d'Actions

(a) Afin de s'assurer qu'une Cession à inscrire est autorisée par, ou faite en accord avec ces Statuts, la société peut demander au cédant ou au cessionnaire de fournir toute information ou preuve que le Conseil d'Administration peut raisonnablement juger utile ou nécessaire. Si une telle information ou preuve n'est pas fournie de manière satisfaisante au Conseil d'Administration dans un délai de 28 jours suivant la demande (la première demande s'il y en a eu plusieurs), le Conseil d'administration peut refuser d'inscrire la Cession en question.

(b) Le Conseil d'Administration peut, de façon discrétionnaire, refuser d'inscrire toute cession de toute action qui serait en principe autorisé par, ou faite selon ces Statuts s'il s'agit d'une Cession:

- (i) d'action sur laquelle la société a un droit ou intérêt; ou
- (ii) d'une action dont le détenteur doit de l'argent à la société.

Art. 12. Droit de sortie forcée

12.1 Si tout actionnaire (individuellement ou en groupe) (les «Actionnaires Drag») propose de céder soixante-quinze pour cent (75%) ou plus des actions B émises (le «Bloc») à un prix de marché à un acheteur de bonne foi qui n'est ni un associé ni un affilié d'un ou plusieurs Actionnaires Drag (le «Tiers Acquéreur»), alors les dits Actionnaires Drag doivent fournir un avis par écrit («Avis de Sortie Forcée») aux autres actionnaires et détenteurs de Warrants et d'Options (les «Autres Actionnaires Drag») demandant aux Autres Actionnaires Drag de céder toutes leurs actions, Warrants et Options au Tiers Acquéreur. L'Avis de Sortie devra être délivré au moins 30 jours ouvrables avant la date envisagée pour l'exécution de la Cession en question de l'Actionnaire Drag au Tiers Acquéreur et devra préciser de manière suffisamment détaillée l'identité du Cessionnaire, le nombre et la classe d'actions détenues par l'Actionnaire Drag dont la cession est envisagée et le prix d'achat par Action par classe et tous autres termes de la Cession.

12.2 Tout Autre Actionnaire Drag devra céder ses actions et/ou Warrants et Options conformément à l'Avis de Sortie Forcée (sachant que le dit avis constituera l'accord liant les Actionnaires Drag et les Autres Actionnaires Drag impliqués pour acheter et vendre respectivement toutes les actions, Warrants et/ou Options des dits Autres Actionnaires Drag aux Actionnaires Drag, au choix des Actionnaires Drag, au Tiers Acquéreur). Toute Cession d'actions, et/ou

Warrants, et/ou Options d'Autres Actionnaires Drag conformément à un Avis de Sortie Forcée aura lieu (i) au même moment que la réalisation de la Cession du Bloc et (ii) selon des termes au moins aussi favorable que ceux applicables au Bloc (et, dans le cas de Warrants, conformément au «Warrant Agreement»).

12.3 Le prix à payer pour les actions soumises à une sortie forcée sera déterminé en accord avec l'Article 12.9; à condition que, (A) à des fins de clarification, le prix de vente pour les Warrants sera calculé comme si les Warrants étaient exercés pour les actions de classe B immédiatement après la vente, et (B) le prix de vente payé pour les Warrants et les Options sera diminué du prix d'exercice payable ci-dessous.

12.4 Si, en relation avec la Cession de tout Bloc, les Actionnaires Drag ne délivrent pas un Avis de Sortie Forcée exigeant que les Autres Actionnaires Drag cèdent leurs actions, Warrants et Options à un Tiers Acquéreur, alors les Actionnaires Drag doivent émettre un Avis de Vente conformément à l'Article 14. et les Autres Actionnaires Drag peuvent exercer leurs droits conformément à cette clause et au «Warrant Agreement». A toutes fins utiles, ni les droits de préemptions ni aucun droit d'opposition ne s'applique à la Cession d'un Bloc ou à la Cession d'actions, Warrants ou Options en application d'un Avis de Sortie Forcée.

12.5 En relation avec toute cession faite en conformité avec l'Article 12, une contrepartie autre qu'en numéraire peut être payée aux Autres Actionnaires Drag, à condition qu'une telle contrepartie autre qu'en numéraire soit payée à tous les actionnaires qui cèdent des actions lors de la transaction en question et à condition que les Autres Actionnaires Drag et leurs financement respectifs soient autorisés (selon la Loi Applicable et tout accord pour lequel ils sont parties) à détenir la dite contrepartie autre qu'en numéraire. Si un Autre Actionnaire Drag n'est pas autorisé par la Loi Applicable et tout accord pour lequel le dit Autre Actionnaire Drag est partie à détenir la dite contrepartie autre qu'en numéraire, l'Autre Actionnaire Drag en question sera payé par le Tiers Acquéreur par un montant en numéraire égal, soit à la valeur de marché de la contrepartie autre qu'en numéraire en accord avec l'Autre Actionnaire Drag en question ou, en l'absence d'accord, la valeur réelle de la dite contrepartie autre qu'en numéraire. Pour l'application de l'Article 12, la valeur réelle sera égale à la somme par action déterminée par un réviseur d'entreprises indépendant comme étant la valeur de marché à la date de la Cession sur la base d'une Cession entre un vendeur consentant et un acheteur consentant à des conditions de marché, au regard des droits attachés aux dites actions mais abstraction faite de l'importance de la détention Cédée.

12.6 Au moment ou avant l'exécution de la cession d'un Bloc et des actions d'Autres Actionnaires Drag, Warrants et Options, chaque Autre Actionnaire Drag devra délivrer à la société un contrat de cession d'actions, Warrants et/ou Options qu'il détient dûment signé, accompagné du ou des certificat(s) y afférent (ou d'une garantie s'y rapportant dans une forme satisfaisante pour le conseil d'administration de la société).

12.7 A toute personne qui, suite à l'émission d'un Avis de Sortie Forcée, devient un actionnaire de la société conformément à l'exercice d'une option d'achat d'actions préexistante (un «Nouvel Actionnaire»), un Avis de Sortie Forcée sera considéré comme ayant été délivré au Nouvel Actionnaire aux mêmes termes que le précédent Avis de Sortie Forcée qui sera alors considéré comme l'obligeant à Céder toutes les actions acquises par lui au Tiers Acquéreur, ou autrement selon la volonté de Tiers Acquéreur, et les dispositions de l'«Agreement» s'appliqueront mutatis mutandis au Nouvel Actionnaire à ceci près que l'exécution de la vente des dites actions aura lieu immédiatement lorsque l'Avis de Sortie Forcée aura été considéré comme délivré au Nouvel Actionnaire.

12.8 Si un Autre Actionnaire Drag au moment de la Cession d'un Bloc ne cède pas ses actions Warrants et/ou Options détenus par lui comme exigé dans l'Avis de Sortie Forcée, le dit Autre Actionnaire Drag en défaut sera considéré comme ayant irrévocablement proposé pour nomination, et ainsi irrévocablement accepté la nomination de toute personne désignée pour l'occasion par les Actionnaires Drag afin d'être son agent pour exécuter toute cession nécessaire en son nom et pour son compte et contre réception de la société, pour le compte du dit Autre Actionnaire Drag, des revenus de la vente ou toute autre contrepartie payable aux Autres Actionnaires Drag et effectuer une telle cession au Tiers Acquéreur, ou autre s'il en décide ainsi, et, sous respect du paiement de quelque imposition, les Administrateurs enregistreront immédiatement le Tiers Acquéreur, ou autre s'il en décide ainsi, comme le détenteur en question et, après que le Tiers Détenteur, ou son mandataire, ait été inscrit comme détenteur, la validité d'un tel processus ne sera plus remise en question par qui que ce soit.

12.9 Prix de Vente en cas de Sortie Forcée. Si, lors d'une Sortie Forcée, il n'y a plus qu'une classe d'actions en circulation, alors le Prix de Vente offert par l'acheteur en question pour l'intégralité des actions émises et à émettre de la société sera réparti entre les actionnaires sur la base de la proportion des actions émises (ou à émettre) détenues par chaque actionnaire. Si, au moment d'une Sortie Forcée, il y a des Actions Ordinaires de Classe A ainsi que des Actions Ordinaires de Classe B en circulation, alors le prix de vente offert par l'acheteur en question pour l'intégralité des actions émises et à émettre de la société sera réparti entre les classes d'actions comme suit. Les actionnaires B recevront d'abord un montant global correspondant à la valeur totale des actions B, calculé selon la formule de conversion (en utilisant le prix d'achat proposé comme Valeur de Référence) et alloué aux actionnaires B proportionnellement au nombre d'actions B émises et à émettre détenues par l'actionnaire concerné. La partie (s'il y en a une) du prix d'achat non allouée aux actions B sera répartie entre tous les actionnaires proportionnellement à leur pourcentage de détention dans les actions émises et à émettre de la Société au «Moment du calcul» tel que défini à l'Article 20.1(c).

Art. 13. Droits de préemption

13.1 Dans le cas où un actionnaire propose ou souhaite Céder toutes actions (autres que celles (i) permises dans la Cession Autorisée ou (ii) suivant un Avis de Suite ou (iii) en conformité avec l'Article 19.2 ou (iv) comme Blocage) (l'«Actionnaire Préempteur»); l'Actionnaire Préempteur doit délivrer une offre écrite (l'«Offre de Préemption») à tous les détenteurs d'actions de Classe B, à l'exclusion de l'Actionnaire Préempteur, si applicable (les «Autres Actionnaires Préempteurs») offrant aux Autres Actionnaires Préempteurs l'option d'acheter les actions proposées pour une telle Cession et clarifiant dans le détail les termes et conditions proposés pour la Cession (les «Actions Proposées») incluant les le nombre et la classe d'actions proposées d'être transférées et le prix d'achat par action et par classe. L'offre de

Préemption doit rester ouverte et irrévocable pendant une période de 20 Jours Ouvrables à compter de la date donnée par l'Actionnaire Préempteur (la «Date de Préemption»). L'Actionnaire Préempteur peut prévoir dans l'Offre de Préemption qu'à moins que les acheteurs soient identifiés pour un nombre spécifique d'actions, un tel Actionnaire Préempteur ne sera pas lié par la Cession d'aucune action aux Autres Actionnaires Préempteurs (les «Conditions Minimales de Cession») et aucune provision ne sera opposable aux autres actionnaires.

13.2 Suivant l'Offre de Préemption, chaque Actionnaire Préempteur doit, suivant l'Article 13.3, avoir l'option, exerçable, à tout moment durant la Période de Préemption en délivrant une notice écrite aux Actionnaires Préempteurs (l'«Avis d'Acceptation») afin d'acheter à l'Actionnaire Préempteur (comme spécifié dans l'Avis d'Acceptation) (i) un nombre d'Actions Proposées à hauteur du Pourcentage Proportionné du nombre total d'Actions Proposées (aussi près que possible du compte des fractions) et (ii) à hauteur du Pourcentage Proportionné des Actions Proposées non acceptées pour achat par les Autres Actionnaires Préempteurs, stipulant dans l'Avis d'Acceptation un nombre maximum d'Actions Proposées à être cédées. Toutes Actions Proposées non achetées par les Autres Actionnaires Préempteurs seront re-proposées et acceptées par les Autres Actionnaires Préempteurs au plus faible du (A) montant spécifié dans les Avis d'Acceptation et (B) un montant égal aux Pourcentages Proportionnés en conformité avec l'offre. Une telle procédure d'offre et d'acceptation décrites dans la dernière phrase est destinée à être répétée jusqu'à ce que (x) toutes les Actions Proposées soient acceptées par les actionnaires et (y) aucun actionnaire désire acheter plus d'Actions Proposées (il est compris et accepté que l'application des clauses (x) et (y) peut résulter pour les actionnaires, ou pour l'un d'entre eux, ayant le droit, mais pas l'obligation, sous l'Article 13 d'accepter et d'acquérir tout et partie des Actions Proposées selon les termes de l'Article 13). Sujet à l'Article 13.3, chaque Avis d'Acceptation doit constituer l'accord obligeant l'Actionnaire Préempteur et les Autres Actionnaires Préempteurs participant d'acheter et de d'acheter les actions spécifiées par l'Actionnaire Préempteur. L'Actionnaire Préempteur doit notifier à chaque Actionnaire qui a donné un Avis d'Acceptation dans les cinq (5) jours suivants l'expiration la Période de Préemption du nombre d'Actions Proposées que chaque actionnaire est tenu d'acheter.

13.3 Si les Avis d'Acceptation ne sont pas donnés par les Autres Actionnaires Préempteurs pour toutes Actions Proposées, alors l'Actionnaire Préempteur doit, en conformité avec l'Article 14, avoir 30 Jours Ouvrables (ou tout autre période plus longue en accord avec l'Article 14 dans le cas où celui-ci s'applique) à compter de l'expiration de la Période de Préemption afin de vendre, selon la volonté de l'Actionnaire Préempteur (i) toutes les Actions Proposées ou (ii) ce nombre d'Actions Proposées auxquelles un Avis d'Acceptation n'a pas été donné par les Actionnaires (avec, dans ce cas, (ii) le nombre d'Actions Proposées auxquelles un Avis d'Acceptation a été donné étant premièrement vendu aux Autres Actionnaires Préempteurs en conformité avec les Avis d'Acceptation) mais seulement en respect des termes et conditions, incluant le prix, qui est plus favorable, dans son ensemble, à ces autres personnes ou moins favorable à ces Autres Actionnaires Préempteurs que ceux considérés dans l'Avis d'Acceptation et, pour éviter des doutes, doivent être conforme au droit de suite des actionnaires en conformité avec l'Article 14 si applicable. Si l'Actionnaire Préempteur a stipulé des Conditions Minimales de Cession qui n'ont pas été satisfaites, celui-ci ne peut vendre ces actions à moins qu'il s'accorde avec les Conditions Minimales d'Acceptation. Toutes Actions Proposées non achetées par les Autres Actionnaires Préempteurs ou tout autre personne dans les 30 Jours Ouvrables (ou plus long en fonction de l'Article 14) en référence à ci-dessus et autrement en conformité avec l'Article 13, ne peuvent être transférées jusqu'à ce qu'elles soient à nouveau offertes aux actionnaires dans les procédures de l'Article 13.

Art. 14. Droits de suite

14.1 Si après s'être conformé avec l'Article 13, un actionnaire, ou un groupe d'actionnaires détenant vingt pour cent (20%) ou plus des actions mises en circulation (l'«Actionnaire Cédant») propose de céder un certain nombre d'actions (autre qu'une Cession Autorisée, Blocage ou en application de l'Article 13, à moins que, en cas de Blocage, l'Actionnaire Cédant décide de ne pas donner d'Avis de Suite et exerce ses Droits de Suite) (les «Actions Tag»), et au moins 30 Jours Ouvrables avant la fermeture proposé d'une telle cession (incluant une cession conforme à l'Article 13) l'Actionnaire Cédant doit donner un avis écrit (l'«Avis de Vente») aux autres actionnaires aux détenteurs de Garanties et d'Options (les «Autres Actionnaires») offrant aux Autres Actionnaires l'option de participer dans la Cession ou tout ou partie, si applicable, des actions et/ou Garanties et/ou Options des Autres Actionnaires. Un tel Avis de Vente doit spécifier dans le détail l'identité des futurs acquéreurs, le nombre de classe et d'actions proposées et le prix d'achat par Action par classe et tout autres termes et conditions de la Cession.

14.2 Tout Autre Actionnaire peut, dans la limite de 10 Jours Ouvrables de la réception de l'Avis de Vente, donner un avis écrit (chacun, un «Avis Ecrit») à l'Actionnaire Cédant déclarant que tout Autre Actionnaire souhaitant participer à une telle Cession et spécifiant le nombre d'actions, de Garanties et d'Options, un tel Autre Actionnaire désire inclure dans la Cession; un tel nombre, en conformité avec l'Article 14.7, ne pas excéder à un tel Pourcentage Proportionné (la «Proportion Tag»).

14.3 Un tel Avis de Suite constitue l'accord l'Actionnaire Cédant et les Autres Actionnaires participant afin d'acheter et de vendre, respectivement, les actions spécifiées des Autres Actionnaires à l'Actionnaire Cédant ou, à l'élection de l'Actionnaire Cédant, la Tierce Partie Acheteur. La société devra refuser d'enregistrer toutes Cessions d'actions de l'Actionnaire Cédant à moins que l'Actionnaire Cédant ou la Tierce Partie Acheteur acquièrent aussi les actions, Garanties ou Options des Autres Actionnaires en conformité avec l'Article 14.

14.4 Si aucun des Autres Actionnaires donne à l'Actionnaire Cédant un Avis de Suite en conformité avec la cession proposée dans l'Avis de Vente, l'Actionnaire Cédant peut céder les actions spécifiées dans l'Avis de Vente selon les termes et conditions prévus dans l'Avis de Vente dans les 30 Jours Ouvrables suivant la date prévue dans les Avis de Suite. Si un ou plusieurs Actionnaires donne(nt) à l'Actionnaire Cédant un Avis de Suite, l'Actionnaire Cédant doit faire tous les efforts possibles et raisonnables pour trouver un accord avec les futurs cessionnaires pour faire acquérir toutes les actions et Garanties spécifiées dans les Avis de Suite qui sont donnés à l'Actionnaire Cédant selon les termes et conditions qui sont applicables aux actions de l'Actionnaire Cédant et, dans le cas de Garanties, en conformité avec le Contrat

de Garantie. Si un tel cessionnaire ne veut pas acquérir toutes les actions, Garanties et/ou Options proposées pour être incluses dans la vente sujet à ces termes, alors l'Actionnaire Cédant pourra décider soit d'annuler la Cession soit d'allouer le nombre maximum d'actions que le(s) futur(s) cessionnaire(s) souhaite(nt) acquérir parmi les Actionnaires Cédants et les Autres Actionnaires qui ont donné à l'Actionnaire Cédant des Avis de Suite en proportion des Pourcentages Proportionnés des actionnaires. Toutes actions spécifiées dans l'Avis de Vente qui ne sont pas transférées dans les 30 Jours Ouvrables, en référence à ci-dessus, et en conformité avec l'Article 14, ne peuvent être transférées jusqu'à ce qu'elles soient à nouveau offertes aux actionnaires selon les procédures prévues à l'Article 13 et à l'Article 14.

14.5 Dans le cas d'un Droit de Suite:

(a) lorsque toutes les actions vendues sont des actions de Classe B, comprenant toutes actions vendues suivant un Avis de Suite, le même prix s'appliquera à toutes les actions classe B vendues;

(b) lorsque les actions de Classe B sont vendues par l'Actionnaire Cédant et suivant l'Avis de Suite des Actions de Classe A qui doivent être vendues, le prix auquel chaque actions de Classe A et actions de Classe B doit être vendue devra être calculer comme si cette vente était une vente où toutes les actions émises au prix offert par la Tierce Partie Acheteur et le montant devant être payé aux détenteurs d'Actions de Classe A et aux détenteurs d'Actions de Classe B devra être calculé en conformité avec l'Article 12.9.

14.6 Toute finalisation de la Cession d'actions, Garanties et/ou Options des Autres Actionnaires suivant un Avis de Suite doit avoir lieu (i) à la même heure que la finalisation de la Cession des Actions Tag et (ii) suivant les termes et conditions pour de telles actions, Garanties, ou Options qui sont au moins aussi favorables que s'ils sont applicables aux Actions Tag (et dans le cas de Garanties, en conformité avec le Contrat de Garanties), prévoyant que le prix d'achat payé pour les Garanties et pour les Options sera réduit par le prix exerçable payable comme prévu ci-dessous.

14.7 Si l'Actionnaire Cédant propose de céder un certain nombre d'actions, Garanties ou Options, cela aura pour conséquence pour le Cessionnaire et ses Associés et Affiliés détenant plus de vingt-cinq pour cent (25%) des actions de classe B en circulation ainsi que le Cessionnaire n'étant pas un actionnaire à la date ci-après ou un Associé ou Affilié d'un tel actionnaire, et chaque Autre Actionnaire aura droit de céder jusqu'à, selon la volonté des Autres Actionnaires, la totalité de ses actions, Garanties ou Options au Cessionnaire au prix déterminé en conformité avec l'Article 12.9 utilisant le prix le plus haut payé pour toute Action B par le Cessionnaire dans les vingt mois antérieurs à l'Avis de Vente concernant la dernière Cession reçue. Si un ou plusieurs Autres Actionnaires décide(nt), en conformité avec l'Article 14.7 de céder toutes ou parties de leurs actions, alors l'Article 14.4 ne s'appliquera pas à une telle Cession et la société devra refuser d'enregistrer toutes Cessions des actions, Garanties ou Options de l'Actionnaire Cédant, à moins que l'Actionnaire Cédant ou la Tierce Partie Acheteur acquiert aussi les actions, Garanties ou Options des Autres Actionnaires en conformité avec l'Article 14.

14.8 Afin d'éviter tous doutes, les Autres Actionnaires Préempteurs et les Autres Actionnaires auront les droits prévus dans l'Article 13 et l'Article 14 en dépit du fait que l'Actionnaire Préempteur ou que l'Actionnaire Cédant auraient prévu une Offre de Préemption ou un Avis de Vente en conformité avec ses obligations sous la clause applicable.

14.9 Les actionnaires certifient qu'aucun actionnaire, Associé ou Affilié de n'importe quel actionnaire ne seront demandés de donner des représentations, garanties ou indemnités, en rapport avec toute Cession affectée en conformité avec l'Article 14, autre que les représentations, garanties ou indemnités, si requis en rapport au titre de tel actionnaire aux actions, Garanties ou Options vendues par celui-ci dans la Cession concernée.

Art. 15. Majorité renforcée des actionnaires

15.1 Toutes les Actions. Sous réserve des dispositions contraires de la Loi sur Les Sociétés, des Statuts ou du Shareholders Agreement, toutes les actions soumises à l'approbation des actionnaires doivent l'être à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés, si applicable, et en conformité avec les approbations requises aux Articles 15.2 et 15.3 ou autrement dans les présents Statuts.

15.2 Approbation de quatre-vingts pour cent. En addition des consentements requis à l'Article 15.1, aucune des actions suivantes ne peut être prise par la société ou par l'une de ses succursales sans l'approbation de quatre-vingts pour cent (80%) des actions de Classe B prévoyant, en conformité avec la loi, à l'assemblée générale des actionnaires de la société:

(a) l'amendement, la suppression au autrement la modification des Statuts ou des statuts des succursales de la société;

(b) la Cotation (comme définie à l'Article 19.1) des actions autres que l'Excluded Listing (comme définie à l'Article 19.1) si une telle cotation a lieu antérieurement au 4 avril 2008;

(c) la sélection de l'Organisme de Cotation (comme défini à l'Article 19.1) pour la Cotation ou l'Excluded Listing, une telle approbation ne peut être excessivement retenue;

(d) toute altération du capital social (incluant toute augmentation postérieure ou la création de nouvelles classes d'actions ou de séries de classes d'actions existante) de la société ou de ses succursales ou les droits attachés à ces actions ou toute résignation du droit de recevoir le paiement sur n'importe quelles actions émises et payées en partie, excepté que toute altération des actions de Classe B (incluant toute augmentation postérieure ou la création de nouvelles séries d'actions de Classe B) ou des droits attachés aux actions de Classe B émises et en partie payées, devra obtenir l'approbation de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des actions de Classe B mises en circulation;

(e) excepté dans les cas prévus par le Shareholders Agreement ou les Garanties, la création, l'émission, le rachat de toutes actions, de prêt sur le capital de la société ou de l'une de ses succursales, l'allocation ou l'accord d'accorder certains droits, Options ou Garanties pour l'émission d'actions, de prêt de capital de la société ou de ses succursales, l'émission de toutes créances convertibles ou échangeables pour des actions de la société ou de ses succursales ou l'établissement d'un programme de primes pour les employés;

(f) l'autorisation donnée à la société ou à l'une de ses succursales de cesser, ou de proposer de cesser, de continuer les affaires courantes de la société ou de liquider ou dissoudre la société ou l'une de ses succursales;

(g) la décision de disposer autrement de ce qui s'inscrit dans les affaires courantes de la société (et autrement de ce qui est conforme avec les prévisions de disponibilités du capital en ce qui concerne le budget approuvé par les actionnaires) de tout actif ayant une valeur inscrite dans un livre ou sur un marché supérieure à EUR 100.000,- (cent mille euros);

(h) la participation dans toutes transactions ou dispositions de toute nature, avec une quelconque tierce partie, ou pour le bénéfice de l'un des actionnaires, administrateurs, Affiliés ou Associés, peu importe que la tierce personne soit partie ou non à cette transaction ou transaction;

(i) l'établissement de toutes nouvelles branches, agences ou bureaux ou la fermeture de telles branches, agences ou bureaux en dehors des affaires courantes de la société ou de l'une de ses succursales;

(j) la réalisation de tout acte en dehors des affaires courantes de la société ou de l'une de ses succursales comme il est prévu dans les présents Statuts;

(k) tout changement intervenant dans la société ou dans l'une de ses succursales relatif à/au:

i. auditeurs;

ii. banquier ou les termes du mandat donné à de tels banquiers concernant les comptes de la société ou de l'une de ses succursales;

iii. la date de référence comptable;

iv. la politique comptable, ses bases et méthodes;

(l) l'affacturage de l'une de ses dettes, emprunts (autrement que par le biais de contrats de services) ou l'octroi de crédit (autre que du crédit normal de commerce);

(m) le recrutement de tout employé (autre que des cadres ou des cadres dirigeants) selon des termes qui, soit ne permettent pas de terminer le contrat de travail par la délivrance d'un préavis d'au moins trois (3) mois, et ses émoluments et/ou commissions ou bonus sont de, ou à peu près, d'un taux de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par année ou plus, soit l'augmentation de ses émoluments et/ou commissions ou bonus de tout employé (autre que des cadres ou des cadres dirigeants) dont le salaire est (ou en fonction de certaines variations) de plus de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par année;

(n) le consentement à un prêt, avance ou à l'octroi d'un crédit (autrement que dans les affaires courantes de la société) à toutes personnes, ou l'acquisition de tout prêt de capital de toutes personnes;

(o) le contentieux susceptible d'avoir un effet matériel sur la société ou sur l'une de ses succursales, concernant, (i) le recouvrement des dettes occasionnées lors des affaires courantes de la société ou de l'une de ses succursales ou (ii) l'introduction d'une action en référé ou tout autres actions (y compris l'action en provision) qui est urgemment requise pour protéger les intérêts de la société ou de l'une de ses succursales dans le cas où le consentement préalable ne peut être obtenu; prévoyant, cependant que, tout actionnaire qui n'a pas un intérêt direct dans le contentieux et/ou son résultat ne peut participer au vote des actionnaires relatif à ce litige;

(p) la reddition ou l'accord sur les termes essentiels de tout contrat de distribution dans lequel la société ou l'une de ses succursales est, de temps à autre, partie; et

(q) la remise de présents ou de donations supérieures à une somme totale par année de EUR 5.000,- (cinq mille euros).

15.3 Approbation à soixante-quinze pour cent. En plus des consentements requis à l'Article 15.1 aucune des actions suivantes ne pourra être entreprise par la société ou une de ses filiales sans l'approbation de soixante-quinze pour cent (75%) des actions de Classe B présentes, dans la mesure où la loi l'exige, à une assemblée générale des actionnaires de la société:

(a) conclure n'importe quel contrat d'option relatif à des options exerçables concernant le capital social de la société;

(b) conclure n'importe quel contrat d'un coût imputable à la société ou à ses filiales supérieur à EUR 100.000,- (cent mille euros) par an;

(c) conclure n'importe quel contrat qui ne peut pas être résilié sans pénalité en donnant un préavis de six (6) mois ou moins;

(d) conclure n'importe quel contrat inhabituel ou contrat onéreux ou tout autre contrat déterminant, majeur ou à long terme;

(e) encourir des dépenses en immobilisation (en ce compris des obligations découlant de location-vente et d'arrangements de leasing) ne figurant pas au budget détaillé d'exploitation et des investissements et aux prévisions de liquidités concernant l'exercice social suivant et dépassant EUR 100.000,- (cent mille euros);

(f) recruter, révoquer ou modifier les conditions d'emploi d'un cadre dirigeant ou d'un directeur;

(g) acquérir ou disposer de (vendre) la totalité ou une partie de l'entreprise d'une toute autre personne ou disposer de (vendre) la totalité ou une partie de l'entreprise de la société ou de ses filiales, ou fusionner la société, ses filiales ou une quelconque partie de leurs affaires respectives avec une autre personne ou proposer de le faire;

(h) conclure ou donner ou permettre ou maintenir l'existence d'une quelconque garantie, indemnité ou contrat de garantie ou autrement s'engager à payer les sommes dues ou exécuter un contrat, un engagement ou une obligation d'une autre personne ou organe;

(i) adopter le budget annuel de la société;

(j) contracter un prêt ou emprunter à une quelconque personne ou à plusieurs la totalité (ou son équivalent);

(k) acquérir ou disposer de (vendre) n'importe quelles actions ou intérêts dans le capital d'une autre société ou entité, soit par souscription ou cession, ou par tout autre investissement ou désinvestissement quelle qu'en soit la sorte, sous toute forme d'investissement financier, action, participation, obligation ou autre produit dérivé;

(l) déclarer ou verser tout dividende ou effectuer toute autre distribution en ce qui concerne le bénéfice, la prime d'émission, l'actif ou les réserves de la société ou d'une autre manière réduire les réserves ou le compte de réserve de prime d'émission de la société;

(m) modifier de manière sensible la nature, le contenu ou le cadre des activités de la société ou de ses filiales, ou la juridiction dans laquelle elle est gérée ou contrôlée de temps à autre, ou commencer toutes autres activités qui ne sont pas accessoires ou liées aux activités existantes de la société et de ses filiales;

(n) nantir, hypothéquer, gager ou créer ou maintenir l'existence de n'importe quel nantissement, hypothèque ou lien (autre qu'un lien provenant d'une opération légale) ou tout autre engagement sur la totalité ou une partie d'une entreprise, propriété ou bien de la société ou de ses filiales (autres que ceux prévus par des contrats spécifiques entre les actionnaires);

(o) traiter d'une façon ou d'une autre (en ce compris l'acquisition ou la vente par forfait ou l'octroi de licence ou de toute autre façon) des droits de propriété intellectuelle, autrement que dans le cadre ordinaire des affaires;

(p) prendre ou accepter de prendre des droits immobiliers ou des licences sur des biens immobiliers;

(q) conclure toute transaction ou effectuer tout paiement autre que sur base non préjudiciable (on an arm length basis) et impliquant la société et ses filiales; et

(r) conclure un contrat de partenariat, joint venture ou consortium.

Art. 16. Répartition des bénéfices

16.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société tel qu'il est fixé ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'Article 5.

16.2 La société ne peut pas déclarer ou verser des dividendes ou effectuer toute autre distribution concernant le bénéfice, la prime d'émission, les biens ou les réserves de la société, dans chaque cas, aux détenteurs d'actions des classes autres que les actions de Classe B ou à leur intention, sauf (i) si c'est en rapport avec la Conversion des actions de Classe B ou (ii) si (A) les détenteurs des actions de Classe B partagent ce dividende ou cette distribution au moins au pro rata du nombre de toutes les actions de la société alors en circulation, et (B) un montant égal à la somme (x) du Dividende accumulé à la date de ce dividende ou cette distribution sur les actions de Classe B alors en circulation a été intégralement versé et (y) de la valeur nominale et la prime d'émission imputables aux actions de Classe B alors émises a été distribué aux détenteurs des actions de Classe B au moment ou avant la date de ce dividende ou cette distribution mais avant tout versement de dividende ou distribution aux détenteurs des actions de Classe A.

16.3 Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil.

16.4 Des acomptes sur dividendes pourront être payés par le Conseil conformément aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. Rachat

17.1 La société ne peut pas racheter ses actions ou d'une autre façon réduire les réserves ou le compte de réserve de prime d'émission de la société tant que des actions de Classe B sont en circulation sauf (i) si c'est en rapport avec la Conversion des actions de Classe B ou (ii) si c'est approuvé conformément à l'Article 15.

17.2 En cas de rachat de n'importe quelles actions, la valeur nominale et la prime d'émission, ainsi que le Dividende accumulé à cette date sur les actions de Classe B seront payés intégralement avant tout paiement concernant toutes les autres classes d'actions.

Art. 18. Dissolution

18.1 Autorisation. La société peut être liquidée, mise en liquidation ou dissoute à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément à l'Article 15.2(f). En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.2 Droit. Dans le cas d'une liquidation volontaire partielle ou intégrale, de mise en liquidation ou de dissolution de la société, les détenteurs d'actions de Classe B auront droit, avant tout versement aux détenteurs des autres classes d'actions, au remboursement de la somme de (A) le Dividende accumulé à la date de la distribution en vertu de la liquidation, mise en liquidation ou dissolution sur les actions de Classe B alors en circulation et (B) la valeur nominale et la prime d'émission attribuable aux actions de Classe B alors en circulation, sous réserve toutefois des fonds à la disposition de la société. Après, toute autre distribution aux actionnaires en vertu de la liquidation, la mise en liquidation ou la dissolution sera effectuée au pro rata à tous les actionnaires.

Art. 19. Cotation et Excluded Listing

19.1 Dans le cas d'une Cotation (autre qu'un Excluded Listing), chaque détenteur de Classe B pourra et (si la Bourse en relation avec ladite Cotation l'exige) devra convertir toutes les actions de Classe B détenues par cet actionnaire en actions de Classe A conformément à l'Article 20 et le Shareholders Agreement. Pour les besoins des présents Statuts, «Cotation» signifie toute admission à la cotation ou au commerce sur une Bourse de n'importe quelles actions de la société ou d'une filiale de la société et, par souci de clarté, comprend une entrée en cotation; «Excluded Listing» signifie une Cotation des actions de Classe A par les actionnaires précisés dans le, et conformément au, Shareholders Agreement; et «Bourse» signifie un marché des valeurs reconnu au niveau international ou un système de cotation automatisé.

19.2 La société ne peut entreprendre un Excluded Listing qu'en conformité avec le Shareholders Agreement. Les actions de Classe A cotées conformément à un Excluded Listing ne seront pas soumises à l'Article 12, l'Article 13 ou l'Article 14 des présents Statuts et, dans le but d'éviter toute incertitude, les détenteurs desdites actions de Classe A n'auront pas les droits de préemption mentionnés à l'Article 13 des présents Statuts à moins que, dans chaque cas, ces actions de Classe A soient détenues par ACM ou Cycladic ou leurs Associés ou Affiliés respectifs.

Art. 20. Conversion

20.1 Sous réserve de l'Article 20.3, dans le cas d'une Cotation (concernant toutes les actions de Classe B) ou d'un Excluded Listing (concernant les actions de Classe B qui seront cotées à la Conversion) une action de Classe B sera convertie en une actions de Classe A et donnera droit au détenteur de cette actions de Classe B à une distribution de bonus (ou distribution équivalente conformément à la loi applicable) (une «Distribution de bonus») égale à une Actions de Classe A multiplié par le Ratio de Conversion approprié moins un (1); à condition toutefois que le nombre des Actions de Classe A à émettre à un Actionnaire en vertu de ladite Distribution de Bonus sera arrondi au nombre entier le plus proche, où

(a) le «Ratio de Conversion» est égal au nombre d'Actions de Classe A après Conversion divisé par le nombre d'Actions B à Convertir; et

(b) Les «Actions de Classe A après Conversion» signifie un nombre d'actions de Classe A obtenu par l'équation suivante:

$$\text{Actions de Classe A après Conversion} = \frac{\# \text{ Actions de Classe A avant Conversion} * \text{Proportion d'Actions B}}{1 - \text{Proportion d'Actions B}}$$

(c) «Actions B à Convertir» signifie un nombre d'Actions de Classe B égal au nombre total des Actions de Classe B émises ou à émettre conformément aux Warrants, Alternatives Securities ou représenté par Alternative Securities au Moment du Calcul. «Moment du Calcul» signifie dans le cas d'une Cotation ou d'un Excluded Listing, l'instant qui précède immédiatement une conversion et dans le cas d'un droit de suite ou d'un droit de sortie forcée, immédiatement avant la réalisation d'un tel événement.

(d) Pour les besoins de ce qui précède:

i. «Actions A avant Conversion» signifie le nombre d'actions de Classe A en circulation ou circulable en relation avec la Cotation en fonction des Options au Moment du Calcul;

ii. «Proportion d'Actions B» signifie le quotient de la Valeur Totale des Actions B divisée par la Valeur Réelle;

iii. «Valeur Totale des Actions B» signifie la somme de la Valeur des Actions B plus la Valeur des Actions B Additionnelles;

iv. «Valeur des Actions B» signifie la somme de (i) la valeur nominale totale du nombre total des actions de Classe B en circulation au Moment du Calcul plus (ii) trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 39.988.986,-) plus (iii) toute somme versée pour acquérir les Alternative Securities plus (iv) le Dividende attribuable à toutes Actions de Classe B prévues dans le Shareholders Agreement ou dans le Contrat de Warrant. Pour les besoins du calcul du Dividende, le Dividende sur les Actions de Classe B émises ou qui peuvent être émises lors (A) de la conversion des Prêts ou (B) la levée des Warrants ou (C) en relation avec les Alternative Securities ou représenté par les Alternative Securities, dans chaque cas, le Dividende sera calculé comme si toutes les actions de Classe B mentionnées sous (A), (B) ou (C) dans cet Article 20.1(d)iv. avaient été émises le 4 avril 2006;

v. «Valeur des Actions B Additionnelles» signifie le montant égal à la Valeur Réelle Partagée multiplié par le Ratio d'Action;

vi. «Valeur Réelle Partagée» signifie le montant résultant de la soustraction de la Valeur des Actions B et de la Valeur Réelle de la société au Moment du Calcul;

vii. «Valeur Réelle» de la société signifie la valeur globale des actions telle que déterminée par un conseiller financier de la société;

viii. «Ratio d'Action» est la fraction égale au nombre total des Actions B à Convertir divisé par la somme du nombre d'actions de Classe B ajouté au nombre d'actions A avant Conversion.

20.2 Si la Valeur des Actions B est égale ou supérieure à la Valeur Réelle de la société, alors chaque détenteur d'Actions B à Convertir aura le droit d'acheter (l'«Option d'Achat»), pour le compte des détenteurs de toutes les Actions B à Convertir, toutes les Actions de Classe A (les «Actions Appelées») et toutes les Options («Options Appelées») chacune en circulation au Moment du Calcul pour un prix d'achat global d'un euro (1,- EUR). Une fois achetées et, pour éviter le moindre doute, sans prendre en compte lequel des actionnaires aura levé l'Option d'Achat, les Actions Appelées seront affectées aux détenteurs des Actions B à Convertir en fonction de la proportion des Actions B à Convertir en circulation détenues par le détenteur concerné des Actions B à Convertir et les Options Appelées seront annulées.

20.3 Les méthodes de calcul et mécanismes relatifs à la Conversion seront modifiés si nécessaire pour s'assurer que les détenteurs de Warrants non levés ou les détenteurs des Alternative Securities reçoivent une portion de la Valeur Réelle en appliquant ces principes comme si, dans le cas de Warrants non levés, ces Warrants avaient été levés immédiatement avant le Moment du Calcul et, dans le cas des Alternative Securities, ces Alternative Securities avaient été converties ou exercées pour la quantité d'Actions de Classe B correspondant à ces Alternative Securities représentées par lesdites Alternative Securities ou pour lesquels lesdites Alternative Securities sont convertis ou exercés.

20.4 Les Actions de Classe A après Conversion émises en faveur de chaque détenteur d'actions de Classe B seront réparties en fonction de la proportion des Actions de Classe B détenues par l'actionnaire concerné.

20.5 (a) Le Conseil d'Administration augmentera, quand des Actions de Classe A seront émises pour une Distribution de Bonus conformément à cet Article 20, le capital social souscrit de la société d'un montant égal au nombre d'actions de Classe A ainsi émises multiplié par la valeur nominale d'une actions de Classe A, cette somme devant être payée du compte de réserve de prime d'émission de la société et/ou de toutes autres réserves distribuables et/ou bénéfices de la société;

(b) Dans la mesure où le montant du compte de réserve de prime d'émission et/ou des autres réserves distribuables et/ou des bénéfices est insuffisant pour permettre la conversion des actions de classe B en intégralité, chaque actionnaire souscripteur aura le choix entre (i) payer un montant égal à la valeur nominale de la partie des actions de Classe A qui

ne peuvent pas être émises dans le cadre de la Distribution de Bonus ou alors (ii) renoncer à son droit de recevoir la partie des actions de classe A qui ne peuvent pas être émises sans le paiement du montant mentionné sous (i).

20.6 Sous réserve des dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés, des présents Statuts ou du Shareholders Agreement, le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures nécessaires afin d'augmenter les réserves distribuables à un montant suffisant pour permettre la Distribution de Bonus conformément à l'Article 20.5(a).

20.7 Toute modification de cet Article 20 demande l'accord unanime par écrit des Actionnaires Majoritaires.

Art. 21. Droit applicable

21.1 Toutes les questions qui ne sont pas expressément régies par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Art. 22. Termes définis

22.1 Les termes définis utilisés dans les présents Statuts mais qui ne sont pas définis dans ces Statuts auront le sens qui leur aura été donné dans le Shareholders Agreement.

Art. 23. Langue

23.1 En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été remplies.

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges devant être payés par la Société en raison du présent acte, est estimé à EUR 365.000,- (trois cent soixante-cinq mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclère, A. Gauthier-Ribler, V. Walry, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, vol. 28CS, fol. 33, case 12. – Reçu 353.169,20 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2006.

T. Metzler.

(038098/222/2246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

MOOD MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2006.

T. Metzler.

(038099/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

TONIC SECTOR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 84.561.

La distribution de dividendes (Complémentaire au dépôt du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2005), enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02575 et déposé le 18 avril 2006, ref. L060034341), relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2006 enregistrée à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02598, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Ch. Lanz / P. Bartz

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal

(035884//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

VICTOR BUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R. C. Luxembourg B 107.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03549, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICTOR BUCK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(035704/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

VISSMANN LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 81.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VISSMANN LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(035714/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

VISSMANN LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 81.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VISSMANN LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(035718/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

VISSMANN LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 81.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03558, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VISSMANN LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(035720/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

VISSMANN LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 81.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VISSMANN LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(035721/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

61096

PLOUGH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.728.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(035724/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

PLOUGH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.728.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(035757/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

LANGDON S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.197.

—
EXTRAIT

Il résulte de différentes lettres du 4 avril 2006 envoyées à la société LANGDON S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 55.197, que Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné de leur fonction d'Administrateur, que la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes et que le siège social de la société LANGDON S.A. a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.
Pour extrait conforme
INTERCONSULT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035735//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

INNOVATIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.576.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03243, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.
Pour INNOVATIVE INVESTMENTS S.A.
Le domiciliataire
HRT REVISION, S.à r.l.
R. Thillens

(035964/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

SALAMANDRE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.512.

EXTRAIT

Il résulte de différentes lettres du 4 avril 2006 envoyées à la société SALAMANDRE S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 53.512, que Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné de leur fonction d'Administrateur, que la société Luxembourg INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes et que le siège social de la société SALAMANDRE S.A. a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour extrait conforme
INTERCONSULT S.A.

Signatures

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035738//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

LUXEMBOURG FINE WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 2, place Virchow.

R. C. Luxembourg B 105.606.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(035740//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

MIDERA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.860.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(035741//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

WARDIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.594.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03401, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour WARDIM S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur B

Signatures

(035874/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

61098

RIVERBROW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.575.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(035760/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

PLUMEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.251.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(035763/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

AES CARLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.116.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(035767/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

LOCAMARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 115.647.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Luc Bitard, géomètre expert foncier, né à Epinal (France), le 15 avril 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Pépin le Bref,

2.- Monsieur Lucien Schroeder, gérant de société, né à Hayange (France), le 10 juillet 1949, demeurant à F-57640 Charly Oradour, 5, rue du Friche des Loups,

tous les deux ici représentés par Monsieur Daniel Phong, juriconsulte, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix,

en vertu de procurations sous seing privé, datées du 11 avril 2006,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Titre 1^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la location à long terme de navires, engins et tout autre moyen de transport, ainsi que la recherche de clientèle pour la location de navires et autres moyens de transport, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de LOCAMARINE, S.à r.l.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre 2.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante euros (EUR 140,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre 3.- Administration

Art. 13. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre de l'an deux mille six.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Titre 4.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Luc Bitard, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Lucien Schroeder, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant avec pouvoir d'engager en toute circonstance la société par sa seule signature pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Luc Bitard, prénommé.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 16, case 8. – Reçu 140 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

E. Schlessler.

(036383/227/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

INVENERGY WIND EUROPE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 111.311.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(035769/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

INVENERGY WIND EUROPE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 68.952,81.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 109.592.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(035772/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 96.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

P. Frieders

Notaire

(035774/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.509.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41076 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger

Notaire

(035786/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

FORMULA CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.772.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour FORMULA CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(035831/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

61102

GSC EUROPEAN CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 102.919.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36916 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger
Notaire

(035788/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

HELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.639.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36942 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger
Notaire

(035789/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.918.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37126 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger
Notaire

(035790/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

SCHWAN'S GLOBAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 108.503.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37127 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger
Notaire

(035793/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

COBERLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 98.156.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 mars 2006 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Ferran Mirapeix en tant qu'administrateurs de la société.
2. L'Assemblée confirme la nomination de Monsieur Joseph Nicolas, né le 24 décembre 1953, demeurant au 13, rue des 3 Moutiers, F-57710 Metz, France en tant qu'administrateur.

Celui-ci reprend le mandat de son prédécesseur et le mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour COBERLUX HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035795/634/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

DRAGOMAR SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 100.005.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03850, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAGOMAR SHIPPING S.A.

Signatures

Le conseil d'administration

(035833/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

NILKARNAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 108.105.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Signature.

(035835/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

SOBEDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 94.507.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(035838/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

SALMON & SEAFOOD CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 26A, rue Henri II.
R. C. Luxembourg B 63.527.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(035840/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

R. & B. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.526.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03964, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035849/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

61104

RUBIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 42.018.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(035841/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

EUROPEAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 158, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.393.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(035844/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

LYSIDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 6.829.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(035846/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.615.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(035847/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.
